

**ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE
MINISTERE DE LA PREVISION
ECONOMIQUE ET DU PLAN**

PROGRAMME DE PRIORITES SOCIALES (BAJ 1)

***PRIORITES SOCIALES NATIONALES:
PLURALITE ET DIFFERENCIATION SPATIALE***

Novembre 1998

DIRECTION DE LA STATISTIQUE

Dépôt Légal : 1530/1998
ISBN : 9981-20-384-X

**Toute reproduction intégrale ou partielle est strictement interdite
sauf autorisation écrite de la Direction de la Statistique**

SOMMAIRE

• INTRODUCTION	5
• SYNTHESE GENERALE	10
I. HIERARCHISATION GLOBALE DES PRIORITES SOCIALES	19
1.1. Les priorités sociales nationales	19
1.2. Les priorités sociales en milieu urbain	24
1.3. Les priorités sociales en milieu rural	27
II. PRIORITES SOCIALES DANS LE CHAMP DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT	31
2.1. Le premier programme de priorités sociales (BAJ1).....	31
2.2. Le programme de développement des provinces du nord	38
III. SPECIFICITES SPATIALES DES PRIORITES SOCIALES	42
3.1. La dimension de la ville et la strate d'habitat	42
3.2. La région	48
IV. DETERMINANTS DEMO-SOCIO-PROFESSIONNELS DES PRIORITES SOCIALES	56
4.1. Formation des priorités sociales en milieu urbain	57
4.2. Formation des priorités sociales en milieu rural	61
• CONCLUSION	69
• ANNEXES	71
- Eléments de lecture des tableaux statistiques	73
- Liste des tableaux statistiques	75
- Tabulation de l'ordre de hiérarchie des priorités sociales	79

INTRODUCTION

Les priorités sociales de la population diffèrent en fonction des données macro-sociales comme le degré d'abondance de l'infrastructure locale physique et d'accessibilité aux services communautaires et des données microéconomiques comme les modes et les cadres de vie, le genre, le niveau d'instruction et la position dans l'échelle des revenus. D'autres facteurs spatiaux comme le milieu de résidence (urbain/rural), la région, le degré d'urbanisation et la strate d'habitat interviennent dans la formation des préoccupations sociales prioritaires. Des programmes sociaux fondés sur cette diversité spatiale et sociale des besoins essentiels de la population, sont à même de cibler et de rentabiliser la planification du développement socio-économique en avantageant la dimension locale et en focalisant l'action sur les contraintes qui désavantagent les zones et les groupes sociaux les plus défavorisés.

En effet, la planification de la satisfaction des besoins de base de la population requiert, entre autres, une connaissance des priorités sociales définies sur la base d'une concertation de la population. Telle est l'approche préconisée par le volet social de l'Enquête nationale sur la population et l'emploi (ENPE) réalisée en 1996 par la Direction de la Statistique. Cette évaluation de type participatif des priorités sociales s'est effectuée auprès d'un échantillon représentatif¹ de chefs de ménages. Elle a consisté en une définition des mesures sectorielles à prendre en priorité et qui sont à même d'améliorer le bien-être des familles, d'orienter leurs ressources actives vers des activités plus lucratives et, corrélativement, de favoriser leur contribution à la croissance économique. L'élaboration de la présente étude s'est

¹ *L'effectif des chefs de ménages échantillons ayant été interviewés sur leurs priorités sociales, s'est établi à 14740.*

appuyée sur cette approche d'observation des aspirations socio-économiques des ménages et sur l'information socio-démographique complémentaire recueillie par l'ENPE pour établir les priorités sociales et analyser la façon par laquelle elles se modifient dans l'espace et interagissent avec le niveau socio-économique des ménages et des communautés. Ces priorités sont définies à l'échelon national et affinées par milieu de résidence, région et strate de provinces dont notamment celles ciblées par le premier programme de priorités sociales (BAJ1) de la Stratégie de développement social, et par le programme de développement des provinces du nord. Elles sont aussi différenciées en fonction des caractéristiques des chefs de ménages (niveau d'instruction, âge, groupe socioprofessionnel et genre), de la taille des villes et de la strate d'habitat. Le but est d'explorer les préoccupations sociales dans leur diversité, d'insinuer leurs implications en terme d'interpolations plurielles socialement et spatialement redéfinies et d'en dériver une différenciation des groupes socioprofessionnels en fonction de leurs besoins les plus contraignants.

Les principaux enseignements de cette étude étant présentés à la synthèse générale, la première partie est consacrée à la hiérarchisation des priorités sociales nationales différenciées selon le milieu de résidence (urbain/rural). L'ordre de hiérarchie de ces priorités dans l'espace cible des programmes de développement, est abordé à la deuxième partie et est examiné dans le sens de définir les composantes sociales susceptibles d'appuyer la conception d'actions complémentaires tournées vers les besoins prioritaires des populations concernées. A la troisième partie, les priorités sociales sont analysées du point de vue spécificités spatiales induites par la dimension de la ville, la strate d'habitat et la région ; préalable statistique auquel se réfère la diffusion ciblée des prestations sociales. Cette quantification de la diversité spatiale des priorités, est cependant insuffisante pour spécifier les

préoccupations sociales des groupes sociaux et, aussi, pour prédire la façon par laquelle ces derniers sont éventuellement affectés par les diverses composantes d'une politique sociale donnée. La pluralité sociale des besoins prioritaires est approchée à la quatrième partie par une analyse des correspondances multiples entre le profil démo-socioprofessionnel des ménages et la structure de leurs premières priorités sociales. Les besoins prioritaires s'en trouvent abordés en termes de pluralité sociale.

La tabulation présentée en annexe est consacrée à une hiérarchisation des principales priorités sociales selon un ensemble de critères de types spatial et social; préliminaire statistique d'une identification des priorités parmi les stratégies sociales possibles, des constituants de l'interaction en amont des apports sociaux directs et indirects et d'une définition appropriée des mesures sociales tournées vers les besoins prioritaires des populations.

*Ce document a été élaboré par Mrs Doudich
Mohamed et Teto Abdelkader.*

Encadré 1 : Mode d'observation et de traitement des priorités sociales

La présente étude se réfère aux données du volet social de l'Enquête nationale sur la population et l'emploi réalisée par la Direction de la Statistique au premier semestre de 1996. Ce volet a consisté, entre autres, en une définition des priorités sociales auprès d'un échantillon de 14 740 chefs de ménages. Ces priorités ont été observées et traitées conformément aux approches suivantes :

⇒ **Mode d'observation des besoins prioritaires** : *Les priorités sociales ont été observées sur la base d'une question ouverte adressée aux chefs de ménages et formulée comme suit : « A votre avis, quels sont les besoins essentiels pour votre ménage et dont la satisfaction peut être le fait des opérateurs sociaux et économiques comme le gouvernement, les collectivités locales, les élus, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et/ou les associations ? ». Chaque chef de ménage échantillon a été appelé à citer un maximum de dix besoins et à les classer selon l'ordre d'importance.*

⇒ **Mode de traitement des besoins prioritaires** : *Comme les besoins prioritaires listés et classés par chaque chef de ménage échantillon sont multiples et leur effectif varie d'une seule à dix déclarations, l'homogénéisation des données ainsi observées a nécessité la restriction de l'analyse à la première priorité sociale de chaque ménage. Dans tout ce document, il est alors question des besoins essentiels classés à la tête des priorités par les chefs de ménages. A titre d'illustration, la fréquence d'apparition de l'emploi parmi les besoins prioritaires, calculée d'après cette approche, s'élève à 19,8% en milieu urbain. Ceci signifie que 19,8% des chefs de ménages citadins classent l'emploi à la tête de leurs priorités sociales.*

Encadré 2 : Indicateurs de l'ordre de hiérarchie des priorités sociales

La hiérarchisation des besoins essentiels des ménages, s'est référée à leur fréquence d'apparition parmi les priorités sociales classées à la tête des préoccupations des chefs de ménages échantillons. Dans tout ce document, l'évaluation de la portée des priorités sociales est fondée sur deux indicateurs complémentaires, à savoir :

↳ **Ordre de hiérarchie** : Cet indicateur affecte l'ordre 1 au besoin le plus important du point de vue importance relative des ménages qui l'ont classé à la tête de leurs priorités, l'ordre 2 au besoin suivant, etc. Cet ordre de hiérarchie fonde le classement des besoins essentiels et ne rend pas compte de l'importance relative des ménages qui les classent à la tête de leurs priorités. A l'échelle nationale, la proportion des chefs de ménages qui ont classé l'électricité à la tête de leurs priorités s'est établie à 15,2% contre 14,4% pour l'eau potable, 14,4% pour les routes et 14,1% pour l'emploi. La restriction de l'analyse à l'ordre de hiérarchie relègue l'emploi à la quatrième priorité sociale alors qu'il constitue le souci quotidien d'une proportion de ménages équivalente à celles observées pour les besoins qui le surclassent.

↳ **Importance relative** : Dans la quasi-totalité des tableaux statistiques, les priorités sociales sont classées selon l'ordre de hiérarchie et situées du point de vue importance relative par la proportion des chefs de ménages qui les ont placées à la tête de leurs priorités. Cette importance relative est notée « % de ménages ».

Synthèse générale

Ce document analyse la hiérarchie des besoins prioritaires de la population du point de vue pluralités spatiale et sociale en se référant à une approche de type participatif² des priorités sociales observées par l'enquête nationale sur la population et l'emploi réalisée en 1996. Il procède, dans un premier temps, à une définition des premières priorités sociales en fonction du milieu de résidence, des zones d'intérêt des programmes de développement³, de la région économique, de la dimension de la ville et de la strate d'habitat. L'objectif visé à ce niveau est d'explorer la diversité spatiale des priorités sociales et d'élaborer un fondement statistique⁴ de la diffusion ciblée de l'infrastructure sociale physique et des équipements communautaires en fonction des besoins les plus contraignants dans les diverses entités géographiques ; donnée fondamentale dans le perfectionnement et la rentabilisation de l'action sociale entamée ou envisagée par les partenaires économiques et sociaux. Et comme le degré de la vulnérabilité des ménages aux dénuements économiques et sociaux contribue à la formation des priorités sociales, la présente étude s'est référée, par la suite, à une analyse des correspondances multiples pour élaborer une segmentation des besoins prioritaires en fonction des caractéristiques démo-socioprofessionnelles des chefs de ménages. Les principaux contours des groupes sociaux reconstitués en fonction de leurs aspirations sociales les plus astreignantes et les plus spécifiques, s'en trouvent esquissés. Ils sont à même de

² *Chaque ménage échantillon a été appelé à classer les besoins qu'il juge prioritaires et dont la réalisation peut-être accomplie par les divers opérateurs économiques et sociaux. La présente étude s'est limitée à l'analyse de la répartition spatiale et sociale des besoins classés à la tête des priorités sociales par les chefs de ménages.*

³ *Il s'agit des espaces ciblés par les programmes de priorités sociales (BAJ 1) et de développement des provinces du nord.*

⁴ *Se référer à la tabulation statistique annexée à ce texte.*

différencier les groupes sociaux en fonction de leurs revendications les plus pressantes, d'identifier le profil des populations cibles de diverses actions sociales et d'envisager leurs retombées.

Ceci étant, les principaux enseignements de cette analyse de l'ordre de hiérarchie des priorités sociales abordées dans leurs diversités spatiale et sociale, peuvent être synthétisés dans ce qui suit.

 **Si en milieu rural, l'électrification suivie de l'eau potable, de la construction et de l'entretien des routes se trouvent à la tête des priorités sociales, en milieu urbain, les citoyens se préoccupent, en priorité, de la restriction des opportunités d'emploi, de l'insuffisance de l'offre dans le domaine de l'habitat social et de l'état des routes et des rues.** Les premières priorités sociales nationales les plus contraignantes s'étendent à l'électrification, l'eau potable, la construction et l'entretien des routes, l'emploi, l'habitat sociale, l'assainissement liquide, les formations sanitaires, l'infrastructure éducative et à la sécurité du citoyen. Leur ordre de hiérarchie demeure profondément attribuable, dans un premier temps, au milieu de résidence (urbain/rural) et est essentiellement imputable au dénuement des zones rurales en infrastructure sociale physique locale et en équipements communautaires de base. En milieu rural, près de 70% des chefs de ménages placent l'électricité suivie de l'eau potable et de la construction et l'entretien des routes à la tête de leurs priorités. L'électrification des douars ruraux, la proximité des sources d'eau potable et la construction et l'entretien des routes ainsi que le revêtement des pistes rurales, constituent les principales mesures qui répondent aux attentes sociales d'une large frange de la population rurale. En milieu urbain, près de quatre ménages citoyens sur dix considèrent que l'élargissement des opportunités d'emploi suivi de l'accessibilité à l'habitat social constituent deux priorités sociales majeures.

 **Le comportement des ménages en matière de hiérarchisation des priorités sociales, obéit à une logique avantageant, en priorité, la diffusion des facteurs d'allégement des charges de la vie quotidienne, (eau, routes, électricité, réseaux d'égouts) suivie des facteurs de revenu (l'emploi et la propriété d'un logement économique) et de l'investissement dans le développement humain (santé et éducation).** Partout où l'un des éléments de l'infrastructure sociale physique (électricité, eau potable, routes, assainissement liquide,...) observe des insuffisances généralisées, il est classé à la tête des priorités sociales et est systématiquement suivi de l'emploi et l'habitat, puis, des formations sanitaires et des établissements éducatifs. Observé dans les diverses strates d'habitat et régions économiques, ce constat peut être attribué au fait que les dénuements en infrastructure sociale sont collectivement vécus par comparaison au chômage et à l'insuffisance des prestations sanitaires et éducatives qui n'affectent pas tous les ménages. Cet ordre de hiérarchie révèle, en outre, que la population est plus préoccupée des questions sociales dont la solution requiert d'importants investissements et dont aucun substitut n'est facilement réalisable par l'effort privé des ménages. En milieu rural où les insuffisances en infrastructure sociale sont plus prépondérantes, l'emploi, les formations sanitaires, les établissements d'enseignement, l'habitat social, le transport collectif, la prise en charge des familles démunies et le soutien des agriculteurs défavorisés font partie des dix premières priorités sociales mais ils sont surclassés par l'électricité, l'eau potable et la construction et l'entretien des routes. En milieu urbain où l'infrastructure sociale est plus abondante, l'emploi est à la tête des priorités suivi de la construction et l'entretien des routes, l'assainissement liquide, l'eau potable, le pavement (goudronnage) des rues, l'électricité et la sécurité du citoyen. Inversement, dans les strates urbaines d'habitat de type sommaire et dans les petites villes, l'emploi est relégué au second plan au profit des revendications sociales dont la contribution à l'allégement des charges de la vie quotidienne est certaine (eau potable et assainissement liquide).

 Dans l'approche collective des besoins prioritaires, les priorités sociales s'étendent à des questions socio-administratives comme la proximité et la réforme de l'Administration, la répression de la fraude et le contrôle de la qualité de l'enseignement. Des priorités complémentaires ayant intéressé, de par leur nature et leur degré de perception, des proportions limitées de chefs de ménages. Parmi ces priorités figurent des questions spécifiques comme l'augmentation des salaires, l'aide aux agriculteurs défavorisés, la prise en charge des familles démunies et l'allocation du chômage et des questions socio-administratives essentiellement focalisées sur le renforcement des contrôles de qualité des biens et services dispensés à la population et aussi sur l'allègement des procédures administratives et le renforcement du contrôle de la qualité de l'enseignement. La tabulation annexée à ce texte a spécifié cette panoplie de priorités en fonction du milieu de résidence (urbain/rural) et de la propension des chefs de ménages à les placer à la tête de leurs préoccupations sociales.

 Les priorités sociales observées dans le champ des programmes de priorités sociales (BAJ 1) et de développement des provinces du nord, font ressortir l'intérêt qu'accordent les populations cibles aux équipements communautaires de base. Elles stipulent le recours à l'extension du domaine d'intérêt de tels programmes ou à des actions complémentaires. La hiérarchisation des priorités sociales dans les zones d'intérêt de ces programmes a permis de révéler les besoins jugés prioritaires par les populations cibles et peut être utilisée comme support des dimensions sociales susceptibles d'être prises en compte dans l'extension de tels programmes ou dans la formulation et le ciblage d'actions sociales complémentaires. En tout état de cause, les préoccupations de ces populations cibles à prédominance rurale, s'étendent, en priorité, aux équipements communautaires de base (route, eau et électricité) et, en second lieu, aux opportunités d'emploi et aux formations sanitaires et éducatives. Cet ordre de hiérarchie soutient l'option pour un développement intégré avantageant l'action sociale qui libère la

population des activités domestiques peu productives, renforce le potentiel productif des ménages et crée des conditions favorables à la rentabilisation et à l'expansion des activités génératrices de revenu et aussi à la participation à l'investissement dans le capital humain des jeunes générations en particulier.

📖 Compte tenu de la diversité spatiale des besoins jugés prioritaires par les ménages, la strate urbaine d'habitat et la section rurale de la région constituent des espaces privilégiés en matière de diffusion ciblée des équipements communautaires de base, de rentabilisation de la politique sociale et de sa conformité aux attentes réelles des populations cibles. Comme les potentialités économiques et sociales subissent d'importants déséquilibres, d'une part entre les strates d'habitat de la même ville et, d'autre part, entre les zones rurales des régions économiques, les priorités sociales les plus contraignantes se trouvent sujettes à une modification spatiale largement expliquée par le degré d'abondance des équipements sociaux et d'accessibilité aux services qu'ils dispensent. En hiérarchisant les besoins prioritaires des strates d'habitat de type " luxe et moderne ", " social et économique ", " ancienne médina " et " sommaire, clandestin ou précaire ", et des sections rurales de diverses régions, un préalable statistique d'une politique d'expansion ciblée des prestations sociales, est proposée par la présente étude⁵. Etant fondé sur une approche d'observation de type participatif, ce préalable statistique aborde les principales attentes et aspirations sociales communes à des couches sociales définies en fonction des dénuements dont elles sont sujettes (cas du tableau s1 ci-après).

📖 En milieu urbain comme en milieu rural, la formation des priorités sociales est aussi régie par la position dans l'échelle sociale et est essentiellement déterminée par la composition démographique et socio-professionnelle des ménages. Fondée sur l'analyse des

⁵ Cf. la tabulation statistique annexée à ce texte.

correspondances multiples, l'évaluation de l'interaction entre les structures démo-socio-professionnelles des ménages et l'ordre de hiérarchie de leurs premières priorités sociales, s'est avérée concluante. Elle révèle qu'en plus des considérations spatiales, les préoccupations des unités familiales sont largement reflétées par le profil de leurs besoins les plus spécifiques. Des groupes sociaux assez homogènes du point de vue profil du chef de ménage et besoins prioritaires, s'en trouvent reconstitués et sont à même d'anticiper les populations susceptibles d'être avantagées par les diverses options de la politique sociale. Cette analyse a, en outre, révélé qu'en milieu agricole, la satisfaction des besoins en infrastructure sociale contribue à la consolidation de la raison d'être des ménages à l'espace rurale mais elle demeure insuffisante tant qu'elle n'est pas accompagnée d'une politique d'emploi tournée vers les populations rurales les plus défavorisées; le chômage s'est avéré la préoccupation la plus contraignante des ménages ruraux qui n'ont de source de revenu que leur force de travail. En milieu urbain, la formation des priorités sociales se trouve caractérisée par des revendications communes à l'ensemble de la population comme le revêtement des rues, la sécurité et les soins de santé et des préoccupations particulièrement liées à la position dans l'échelle sociale comme l'augmentation des salaires et les espaces verts pour les cadres moyens. Dans ce même ordre d'idées, la première préoccupation des exploitants agricoles est restreinte à la proximité de l'eau potable et ce, indépendamment de leur milieu de résidence (urbain ou rural). Autrement dit, l'eau n'est pas uniquement revendiquée pour sa qualité de produit vital mais aussi pour sa propriété d'intrant incontournable dans la production agricole.

📖 Bien que le ciblage parfait des services d'infrastructure sur les populations défavorisées n'est pas toujours faisable, leur extension aux localités rurales les plus démunies est appelée à considérer la mise en place des plans de recouvrement effectif des coûts en vue d'assurer l'accessibilité de toutes les couches sociales aux prestations sociales envisagées. La présente étude révèle que les insuffisances en infrastructure sociale (eau, électricité, routes,...), sont plus

prononcées dans les zones rurales des régions où la population est moins dense et, corrélativement, où le coût par habitant de la diffusion de tels équipements est nécessairement plus élevé, et où les ménages en difficulté ne peuvent supporter qu'une tarification symbolique. L'option pour un développement de l'infrastructure sociale dans les milieux ruraux les plus défavorisées devrait alors s'accompagner des plans de recouvrement effectif des coûts dont le but est de motiver les populations cibles les plus démunies à mieux bénéficier des avantages sociaux dispensés par cette infrastructure. Autrement dit, pour des services comme l'électricité et l'eau potable pour lesquels les bénéficiaires sont perceptibles, la tarification graduelle de l'utilisateur peut être instituée dans le sens de favoriser l'accessibilité des ménages les plus défavorisés à de telles prestations sociales.

 **A un moment où la proximité de l'eau, l'électrification et le désenclavement sont susceptibles d'engendrer d'importants gains en emploi et en productivité en milieu rural, les difficultés sociales liées l'emploi, à l'habitat social et à la sécurité, s'intensifient avec le degré d'urbanisation et s'imposent en tant que composantes fondamentales de toute politique sociale préventive en milieu urbain.** Comme le révèle cette étude, les problèmes sociaux engendrés par les insuffisances observées dans les zones urbaines et qui sont attribués à l'emploi, à l'habitat social et à la sécurité, s'intensifient avec le degré d'urbanisation en tendant à sévir dans les grandes villes. Et comme l'urbanisation est irréversible et l'exode rural ne présente aucun signe de revirement, toute politique sociale préventive ciblée sur les zones urbaines devra être impérativement axée sur ces dimensions sociales. Plus précisément, l'urbanisation permet, certes, une accessibilité plus accrue des populations aux prestations sanitaires et éducatives mais elle génère de nouveaux besoins en opportunités d'emploi salarié, habitat économique et en sécurité. L'intensité de tels besoins se développe avec la dimension de la ville et est à son comble au Grand Casablanca et au reste des grandes villes. Dans une perspective ainsi caractérisée, l'atténuation

des déficits en emploi, habitat social et en sécurité, s'inscrit alors parmi les dimensions devant être nécessairement avantagées par toute action sociale préventive dans les zones urbaines. Ceci n'exclut en aucun cas la diffusion intégrée des facteurs à la base de la rentabilisation de l'économie rurale (eau, électricité et routes) et des prestations sociales (éducation et santé) qui créent la raison d'être des populations dans l'espace agricole et allègent, par conséquent, la pression sur les prestations sociales dispensées en milieu urbain.

Tableau s1 : Proportion des ménages ayant classé l'eau potable, l'électricité ou l'emploi à la tête de leurs priorités selon la présence et le type de dénuement social.

- *Proportion des ménages en %*
- *Ordre de priorité entre parenthèses.*

Présence et type de dénuement social :	Eau	Electricité	Emploi
Ménages urbains branchés au réseau d'eau potable	0,7 (15)	2,7 (7)	21,8 (1)
Ménages urbains non-branchés au réseau d'eau potable	24,3 (1)	11,2 (4)	13,8 (3)
Ménages ruraux accédant à l'électricité	18,4 (2)	13,0 (3)	12,8 (4)
Ménages ruraux n'accédant pas à l'électricité	24,0 (2)	28,7 (1)	7,1 (4)
Ménages urbains ayant au moins un membre en chômage	3,7 (5)	3,7 (5)	44,7 (1)
Ménages urbain dont aucun membre n'est en chômage	7,3 (6)	5,1 (7)	11,9 (2)
Ménages ruraux dont au moins un membre est en chômage	22,6 (1)	19,8 (3)	20,8 (2)
Ménages ruraux dont aucun membre n'est en chômage	23,2 (2)	27,0 (1)	6,9 (4)

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Lecture : Pour chaque type de dénuement social, ce tableau présente le pourcentage des ménages qui ont opté, en priorité, pour l'une des dimensions retenues (eau, électricité et emploi), suivie de l'ordre de priorité entre parenthèses. L'ordre 1 est affecté à la dimension sociale la plus prioritaire, l'ordre 2 à la dimension suivante, etc.

Interprétation : La formation des priorités sociales des ménages est essentiellement le produit des dénuements sociaux les plus généralisés. 44,7% des ménages citadins dont au moins un membre est en chômage, placent l'emploi à la tête de leurs priorités; pourcentage s'établissant à 28,7% pour l'électricité parmi les ménages ruraux n'accédant pas à cette prestation. Il est cependant intéressant d'observer que l'électricité et l'eau potable en milieu rural ainsi que l'emploi en milieu urbain sont significativement revendiqués par les ménages qui ne subissent pas de dénuements dans ces domaines.

I. HIERARCHISATION GLOBALE DES PRIORITES SOCIALES

En se référant à l'ensemble des priorités sociales observées par l'ENPE⁶ 1996, cette section propose une hiérarchisation globale des besoins prioritaires en fonction de leur importance relative et de leur apport au bien-être matériel ou immatériel de la population. Cette hiérarchisation des priorités est abordée au niveau national et affinée selon le milieu de résidence (urbain/rural). Les premières interpolations relatives à l'allègement de la charge de la vie quotidienne, aux facteurs de revenu, aux cadres de vie et à l'investissement dans le développement humain et dans l'infrastructure sociale physique, sont déduites de cette typologie des priorités sociales. Elles militent pour un affinement de la hiérarchisation des aspirations sociales en fonction de critères spatiaux et sociaux susceptibles de fonder une planification ciblée de la satisfaction des besoins prioritaires.

1.1. Les priorités sociales nationales

La référence à l'ordre de hiérarchie des priorités sociales observées à l'échelle nationale (tableau 1 en annexe), révèle les observations suivantes:

 **L'électrification, l'eau potable, la construction et l'entretien des routes, l'emploi et l'habitat social s'inscrivent parmi les priorités sociales nationales les plus contraignantes.** La référence aux fréquences d'apparition des besoins prioritaires, révèle que l'électrification (15,2%), l'eau potable (14,4%), la construction et l'entretien des routes (14,4%), l'emploi (14,1%) et l'habitat social (10,6%) sont classés à la tête des priorités sociales nationales. Ce constat indique d'abord que les premières préoccupations de la population ont trait aux besoins collectifs dont la satisfaction requiert

⁶ *Enquête nationale sur la population et l'emploi réalisée en 1996 par la Direction de la Statistique.*

d'importants investissements sociaux dans le sens qu'elle ne peut être garantie par l'effort privé des ménages. L'affectation de la priorité à l'électrification, à l'eau potable et à la construction et l'entretien des routes, signifie aussi que la population avantage les mesures qui contribuent à l'allègement des charges de la vie quotidienne et qui favorisent et la diffusion des services communautaires et l'accessibilité aux prestations sociales.

La disponibilité de l'électricité favorise l'exercice de nouvelles activités génératrices de revenu, l'usage des biens durables comme facteur d'allègement des activités domestiques et ménagères, la réduction des dépenses induites par l'acquisition et la consommation de l'énergie alternative et aussi l'amélioration du cadre de vie de la population. La proximité de l'eau potable permet non seulement d'orienter le potentiel productif des ménages vers des activités plus lucratives mais elle est aussi un facteur susceptible de contribuer au développement de la scolarisation des fillettes en particulier et d'améliorer la santé et l'hygiène de la population. L'apport du désenclavement (la construction et l'entretien des routes) à l'accessibilité aux services sociaux, aux points d'approvisionnement en biens et services et aux divers facteurs de revenu, s'inscrit dans la même logique.

L'emploi et l'habitat social qui font partie des cinq premières priorités sociales nationales, indiquent, en outre, que le marocain moyen se soucie aussi de ses conditions d'être, de ses horizons socioprofessionnels et aussi de l'issue de l'effort qu'il consentit en matière d'éducation et de formation de ses enfants. L'aspiration en un habitat économique construit en dur et équipé en eau potable, électricité et réseau d'assainissement, s'inscrit désormais parmi les préoccupations majeures des ménages. Parallèlement, la garantie d'un niveau d'emploi décent au moins pour les personnes ayant investi dans leur éducation et leur formation, permet non seulement de renforcer les sources de revenu des ménages et d'assurer l'intégration sociale des personnes en quête d'emploi mais aussi

d'épargner les unités familiales cibles de l'épreuve quotidienne du chômage d'un de leurs membres.

☞ L'assainissement liquide, les formations sanitaires (hôpital, dispensaire et centre de santé), l'infrastructure éducative (école, collège et lycée) et la sécurité du citoyen font partie des dix premières priorités sociales nationales. En favorisant le développement du capital humain et en renforçant les capacités physiques et mentales, la garantie de l'accessibilité à l'éducation, à l'alphabétisation, à la formation et aux prestations sanitaires s'inscrit parmi les mesures jugées primordiales par la population. Le fait que la satisfaction des besoins liés à la dispense des prestations comme l'assainissement liquide, les soins de santé et l'éducation-formation soit classée parmi les dix premières priorités, témoigne d'une conscience collective tendant à avantager les mesures qui assurent un avenir meilleur aux jeunes générations en agissant sur les dimensions sociales qui sont à la fois en amont et en aval des facteurs de revenu.

La sécurité du citoyen figure aussi parmi les dix premières priorités sociales. Elle a été classée à la tête des priorités sociales par une proportion de chefs de ménages (1,8%) de l'ordre de celle observée pour l'éducation (2,4%) et la santé (2,9%). Il s'ensuit que la sécurité du citoyen est une autre question sociale qu'il conviendrait de prendre en compte. Comme pour le reste des priorités sociales, la différenciation des besoins prioritaires en fonction du milieu de résidence, de la région, de la dimension des villes et des strates d'habitation (luxe, moyen et sommaire), permettra de mieux situer l'ampleur du besoin en sécurité dans l'espace. Parmi les mesures qui ont été classées à la tête des priorités sociales par près de 1% des chefs de ménages enquêtés, il y a l'augmentation des revenus salariaux (1,3%), l'approvisionnement (1,1%) des familles démunies en produits de première nécessité (alimentation et habillement), la proximité des mosquées (0,9%), le transport rural (0,6%) et les espaces verts (0,6%).

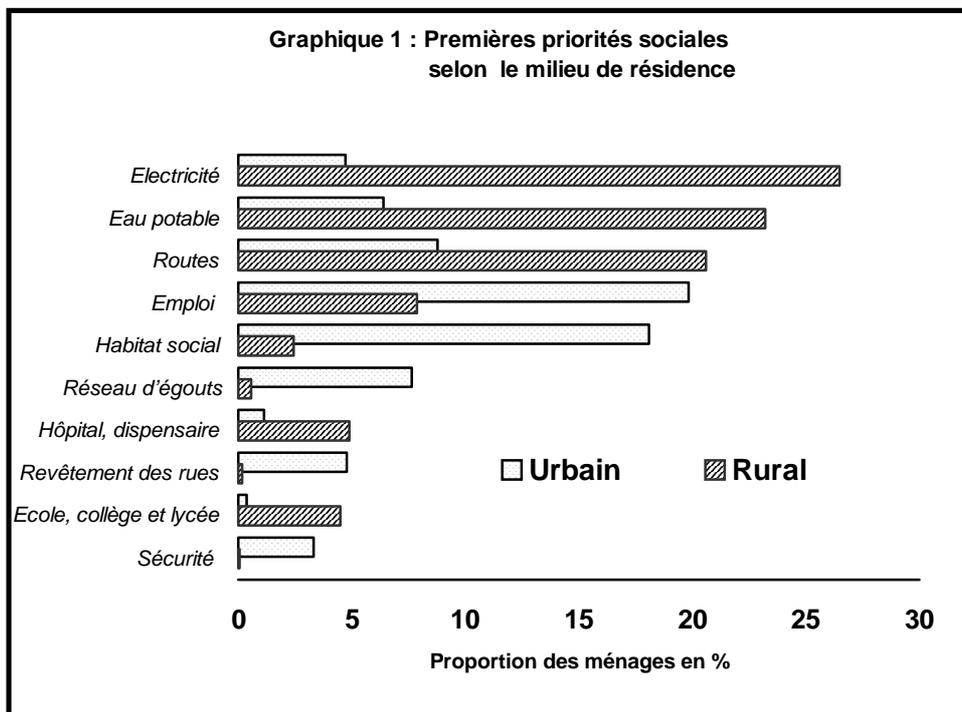
☞ Au niveau national, **l'allègement de la taxation des revenus limités, la couverture médicale, la proximité de l'administration et l'allègement des procédures administratives, la réforme de l'enseignement et le contrôle des prix, sont cités parmi les préoccupations sociales nationales.** Comme la présente étude ne se réfère qu'aux besoins des ménages dont la satisfaction est classée à la tête de leurs priorités sociales, il est tout à fait logique de constater que les aspirations complémentaires de la population sont moins fréquentes et n'intéressent qu'une proportion modérée (moins de 1%) des chefs de ménages interviewés. En fait, les chefs de ménages devraient d'abord se préoccuper de leurs conditions de vie les plus contraignantes. Ce n'est qu'en satisfaisant les besoins indispensables et/ou de première nécessité, que les priorités spécifiques et celles liées à la vie civique et socio-politique sont considérées primordiales. Il y a aussi lieu de constater que certaines priorités sociales (cas de la prise en charge des familles démunies) sont plutôt spécifiques à une frange limitée de la population et elles ne peuvent occuper qu'une place modérée dans la hiérarchie des besoins dressée à l'échelle nationale. Ceci étant, la diversité et la large gamme des besoins assimilés à des priorités sociales par les chefs de ménages échantillons, révèle que le social s'étend, dans la conscience collective, à ce qui est civique, administratif, politique ou socio-économique. En fait, le reste des priorités considérées de type social par la population, peut être segmenté en trois domaines :

⇒ Les priorités de type socio-économique s'étendent de l'aide aux agriculteurs défavorisés aux moyens de communication (téléphone), au transport rural, à l'amélioration des retraites, à l'allocation du chômage, à la couverture sociale, à l'allègement des impôts sur les revenus limités, à la lutte contre l'habitat insalubre, au renforcement des réseaux d'entraide et des filets de solidarité sociale, à la lutte contre l'habitat insalubre, aux souks hebdomadaires et unités commerciales de distribution des produits alimentaires, à l'aide à la création des coopératives de production, à

la baisse des prix des médicaments, à la gratuité des soins de santé pour les populations pauvres et à l'aménagement des lotissements.

⇒ Dans le domaine socio-administratif, les priorités observées ont trait à l'allégement des procédures administratives et au renforcement du rôle des pouvoirs publics en matière de contrôles. Elles regroupent le contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, la proximité de l'administration, la réforme administrative et l'allégement des procédures d'obtention des papiers administratifs, la réforme de l'enseignement, la lutte contre la délinquance sous ses diverses formes, la facilité d'obtention d'autorisation de transport, la lutte contre le licenciement abusif, l'intégration des handicapés dans la vie sociale, l'intensification du contrôle de la qualité de l'enseignement, le contrôle des prix de transport, la répression de la fraude, les contrôles judiciaires et le développement du système de la " hisba ".

⇒ Concernant l'infrastructure socioculturelle, sportive et éducative, les jardins d'enfants, les complexes sportifs, les piscines, les hôpitaux des spécialités, les activités de loisirs pour enfants, les centres culturels, les bibliothèques, les centres de lutte contre l'analphabétisme, les maisons de jeunes, les centres de formation professionnelle, les maisons des vieillards ainsi que la proximité des établissements universitaires, sont autant de besoins classés à la tête des priorités par une proportion des chefs de ménages ne dépassant pas le niveau de 1% pour des raisons liées au degré de perception de leur apport à court terme; la référence étant faite aux priorités dont la contribution au bien-être est plus immédiate.



En somme, la hiérarchisation des priorités sociales à l'échelle nationale revêt, certes, un caractère général mais son apport en matière de synthèse des besoins prioritaires de l'ensemble de la population est fondamental eu égard à l'effet d'une large série de facteurs sur la formation des préoccupations sociales. Cette approche par les moyens durables d'existence des priorités est affinée dans ce qui suit en fonction du milieu de résidence qui constitue le premier niveau de désagrégation des préoccupations sociales.

1.2. Les priorités sociales en milieu urbain

Comparées à l'espace rural, les zones urbaines sont, en moyenne, mieux dotées en infrastructure sociale physique, en formations sanitaires et en établissements éducatifs. Plus précisément, le degré de hiérarchie des priorités sociales en milieu urbain traduit les préoccupations sociales les plus spécifiques aux populations citadines. C'est ce que révèlent les observations suivantes qui proposent une typologie des priorités sociales classées en fonction de

la proportion des ménages qui les ont placées à la tête de leurs priorités.

☞ **Les priorités fondamentales des citoyens : L'emploi et l'habitat social.** Comme on devrait s'y attendre, la proportion des chefs de ménages citoyens qui ont placé l'emploi à la tête de leurs priorités s'est établie à 19,8% en 1996. L'habitat social en milieu urbain a aussi enregistré une proportion équivalente (18,1%). Il s'ensuit que près de quatre ménages citoyens sur dix considèrent que l'accessibilité à l'emploi et à l'habitat économique est la priorité sociale la plus urgente.

En l'absence de tout signe de revirement du chômage urbain en 1996, les aspirations sociales des ménages citoyens ont été essentiellement focalisées sur l'emploi en général et sur l'insertion professionnelle des diplômés en particulier. Le fait que l'emploi soit observé à la tête des priorités en milieu urbain, résulte d'une série de facteurs dont notamment la vulnérabilité des ménages citoyens au chômage d'au moins un de leurs membres, la restriction relative des ressources de revenu à l'emploi salarié en ville, le chômage des diplômés susceptibles d'occuper une activité plus lucrative et l'épreuve quotidienne du chômage en tant que souci permanent et de la personne cible et de son entourage familial. En 1997, la proportion de ménages citoyens dont au moins un membre est en chômage, a été de 18,6%. Cette prédisposition des ménages au chômage est plus élevée parmi les unités familiales citoyennes dirigées par une personne ne disposant d'aucun diplôme (20,1%) que parmi celles dirigées par un diplômé des études supérieures (13,4%). Le chômage est donc une préoccupation sociale générale dont l'impact est, actuellement, plus prononcé parmi les ménages citoyens ayant à leur tête une personne qui n'a pas pleinement bénéficié du processus d'éducation et/ou de formation.

La possibilité d'accéder à la propriété d'un logement à un coût raisonnable ainsi que les facilités de crédit et de remboursement, se sont confirmées en tant qu'une préoccupation majeure des citoyens. Cette préoccupation est d'autant plus légitime que les valeurs locatives des logements tendent à s'accaparer une forte proportion

des budgets des ménages. En 1990/91, le citoyen moyen consacrait près du 1/5 (18,5%) de son budget aux charges d'habitation et que plus de la moitié (53,4%) de ce budget est absorbé par le loyer. Calculés pour l'ensemble de la population (locataire et non-locataire), ces taux moyens sont beaucoup plus élevés pour les ménages locataires. En 1996, 45,0% des ménages citadins ne sont pas propriétaires de leur logement de résidence et dont plus des 2/3 sont des locataires (68,9%).

☞ **Les priorités de premières nécessité: La construction et l'entretien des routes, l'assainissement liquide, l'eau potable, le pavement (goudronnage) des rues, l'électricité et la sécurité du citoyen font partie des dix premières priorités des citadins.** La construction et l'entretien des routes ainsi que le goudronnage des rues sont respectivement classés à la tête des priorités sociales par 8,8% et 4,8% des ménages citadins. Autrement dit, 13,6% des chefs de ménages citadins se préoccupent d'abord de l'état des voies et des rues de leur milieu environnant. L'accessibilité à l'eau potable et au réseau d'égouts est aussi un souci quotidien de respectivement 6,4% et 7,6% des ménages citadins. Quant à l'électricité et à la sécurité du citoyen, elles sont assimilées à la priorité sociale la plus urgente par respectivement 4,7% et 3,3% des ménages citadins. D'autres priorités comme l'augmentation des salaires (2,0%), la proximité des mosquées (1,5%), l'accessibilité aux soins de santé (1,1%), la couverture des besoins de première nécessité des familles démunies (1,1%), les espaces verts (1,1%) et le transport urbain (0,6%), se trouvent aussi classées à la tête des priorités sociales d'une proportion certes limitée mais significative des ménages citadins.

☞ **Les priorités complémentaires des citadins s'étendent des aspirations purement sociales aux questions socio-politiques.** Parmi les priorités observées en milieu urbain et qui, de par leur nature et leur degré d'urgence par rapport aux exigences de la vie quotidienne, ne peuvent être classées à la tête des revendications sociales que par une proportion limitée (moins de 1%) des ménages, il y a la diminution des impôts sur les revenus limités, la lutte contre l'habitat insalubre, le contrôle des prix des produits alimentaires, la gratuité de

l'hospitalisation, la réforme administrative et l'allégement des procédures d'obtention des papiers administratifs, la généralisation de la couverture médicale, la réforme de l'enseignement, la lutte contre la délinquance, l'allocation du chômage, la baisse des prix des médicaments, la gratuité des soins de santé pour les populations pauvres, la création des centres culturels et des bibliothèques, la disponibilité des lotissements aménagés, la facilité d'obtention de crédits immobiliers et des autorisations de transport, les maisons de jeunes, le contrôle de qualité des produits alimentaires, la proximité des centres de formation professionnelle, la lutte contre les licenciements abusifs, l'intégration des handicapés dans la vie sociale, la réforme de l'enseignement et la répression de la fraude.

1.3. Les priorités sociales en milieu rural

La comparaison de l'ordre de hiérarchie des priorités sociales en milieux urbain et rural, indique que ce qui est secondaire pour les citoyens peut-être vital pour les ruraux et que compte tenu de la nature des besoins prioritaires en milieu rural, les dénuements sociaux sont manifestement plus marqués parmi la population observée dans l'espace agricole. En tout état de cause, l'analyse de la hiérarchie des priorités sociales relevées auprès des chefs des ménages ruraux, révèle les observations suivantes :

 **Les priorités fondamentales en milieu rural : L'électricité, l'eau potable et la construction et l'entretien des routes.** En milieu rural, la proportion des chefs de ménages qui ont placé soit l'électricité (26,5%), soit la proximité de l'eau potable (23,2%), soit la construction et l'entretien des routes (20,6%) à la tête de leurs priorités, s'établit à 70,3%. Comme on devrait s'y attendre, la satisfaction des besoins les plus urgents de la population rurale en général et des zones rurales enclavées en particulier, requiert une diffusion significative de l'infrastructure physique locale dont la contribution à l'allégement des charges quotidiennes de la vie est fondamentale. L'électrification des douars ruraux, la proximité des sources d'eau potable et la construction et l'entretien des routes ainsi que le revêtement des pistes rurales, constituent les principales mesures qui répondent aux

attentes sociales d'une large frange de la population rurale. Le caractère fondamental de ces mesures sociales provient de leur forte interaction avec la proximité d'autres services communautaires susceptibles d'être dispensés par les secteurs privé et public. La disponibilité de l'électricité, de l'eau potable et des voies goudronnées et entretenues, ne peut que favoriser l'accessibilité, en un temps opportun, aux prestations sanitaires, éducatives et administratives et aux biens et services de consommation. Elle permet en outre d'engendrer la création de pôles dynamiques de développement générant, entre autres, une extension en amont et en aval de l'activité économique en milieu rural.

☞ **Les priorités de premières nécessité: L'emploi, l'infrastructure sanitaire, les établissements d'enseignement, l'habitat social et le transport collectif, la prise en charge des familles démunies et le soutien des agriculteurs défavorisés font partie des dix premières priorités en milieu rural.** La proportion des ménages ruraux qui placent l'emploi à la tête de leurs priorités s'établit à 7,9% et est de 4,9% pour la proximité des hôpitaux, dispensaires et centres de santé, de 4,5% pour les équipements éducatifs (école, collège et lycée), de 2,4% pour l'habitat social, de 1,2% pour le transport collectif rural et de 1,2% pour la dispense des produits de première nécessité (denrées alimentaires et habillement) aux familles nécessiteuses. Si ces taux confirment les difficultés d'accès des ruraux aux prestations sanitaires et éducatives, ils révèlent, en outre, que le problème de l'emploi n'est plus une caractéristique spécifique aux citadins. En occupant la quatrième place dans la hiérarchie des besoins prioritaire des ménages ruraux, l'insertion professionnelle des personnes en quête d'emploi s'impose en tant que priorité sociale qu'il importe de reconsidérer en milieu rural. Il convient d'observer que, compte tenu de l'irrégularité des revenus salariaux en milieu agricole et des aléas de la productivité des cultures vivrières, les populations rurales sont les seules à insister à la fois sur la nécessité de l'assistance sociale des familles les plus démunies et de l'aide des exploitants agricoles en difficulté. L'observation en 1991 d'une incidence de la pauvreté presque 2,5 fois plus élevée dans l'espace rural qu'en milieu urbain et le fait que plus de 70% de l'effectif des personnes pauvres résidaient à cette époque

en milieu rural, sont tout à fait conformes à ces préoccupations "typiquement" rurales.

☞ **Les priorités complémentaires des ruraux: Le réseau d'assainissement liquide et solide, l'augmentation des salaires, la proximité de l'administration et les moyens de communication (téléphone), sont à la tête des aspirations complémentaires rurales.** Parmi les priorités sociales les moins citées (moins de 1%), il y a d'abord le réseau d'assainissement liquide et solide (0,6%), l'augmentation des salaires (0,5%), la proximité de l'administration (0,4%) et les moyens de communication dont notamment le téléphone (0,3%). D'autres priorités ayant intéressé une proportion plus restreinte des chefs de ménages ruraux, ont été aussi relevées. Il s'agit en particulier du pavement des rues, du contrôle des prix des produits alimentaires, de la lutte contre l'habitat insalubre, de la proximité des souks hebdomadaires, des jardins d'enfants, de la réforme administrative et l'allégement des procédures d'obtention des papiers administratifs, de la sécurité du citoyen, de la gratuité de l'hospitalisation, des réseaux de distribution des produits alimentaires dans les zones enclavées, de la baisse des prix des médicaments, de la gratuité des soins de santé pour les populations pauvres, des centres de formation professionnelle, de l'intensification du contrôle de la qualité de l'enseignement, des activités de loisirs pour enfants, de la diminution des impôts sur les revenus limités et de la révision à la hausse des prix des produits agricoles.

Il ressort de cette section que les priorités sociales de la population sont sujettes à une modification fondamentale suivant le milieu de résidence et que la formulation des mesures sociales susceptibles de satisfaire les besoins prioritaires est appelée à considérer ce constat. Il en est de même pour les programmes de développement socio-économique qui sont appelés à avantager, en priorité, l'action sur les besoins les plus préoccupants des populations cibles. La partie suivante est consacrée à cet aspect en abordant l'ordre de hiérarchie des priorités sociales observées dans le champ du premier programme de la Stratégie du développement social (BAJ1) et du programme de développement des provinces du nord.

Tableau 1 : Hiérarchisation des premiers besoins prioritaires de la population selon le milieu de résidence

Type de priorité	Ordre de priorité			% de ménages		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Electricité	7	1	1	4,7	26,5	15,2
Eau potable	5	2	2	6,4	23,2	14,4
Routes	3	3	3	8,8	20,6	14,4
Emploi	1	4	4	19,8	7,9	14,1
Habitat social	2	7	5	18,1	2,4	10,6
Réseau d'égouts	4	11	6	7,6	0,6	4,3
Hôpital, dispensaire	11	5	7	1,1	4,9	2,9
Pavement des rues	6	16	8	4,8	0,2	2,6
Education	17	6	9	0,4	4,5	2,4
Sécurité du citoyen	8	29	10	3,3	0,1	1,8

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Lecture : La colonne " Ordre de priorité " affecte l'ordre 1 au besoin le plus prioritaire, 2 au besoin suivant, etc. La colonne "% de ménages " indique la proportion (en %) des ménages qui ont placé le besoin en question à la tête de leurs priorités.

II. PRIORITES SOCIALES DANS LE CHAMP DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

Cette partie établit une hiérarchisation des priorités sociales dans les zones d'intérêt de deux programmes de développement économique et social, à savoir le premier programme de priorités sociales (BAJ1) de la Stratégie de développement social, et du programme de développement des provinces du nord. Son objet est de révéler les besoins jugés prioritaires par les populations cibles et d'indiquer les dimensions sociales susceptibles d'être prises en compte dans l'extension de tels programmes ou dans la formulation et le ciblage d'actions sociales complémentaires.

2.1. Le premier programme de priorités sociales (BAJ1)

Le premier programme de priorités sociales (BAJ1) de la stratégie de développement social est en cours de réalisation dans quatorze provinces⁷. Il consiste en une diffusion de l'éducation de base (scolarisation et alphabétisation), des soins de santé de base et en un développement des infrastructures rurales de base. Ces dernières sont entreprises uniquement dans les zones rurales sélectionnées par les composantes "Enseignement" et "Santé" du BAJ1. En avantageant les infrastructures rurales dont la réalisation fait appel à des techniques à haute intensité de main-d'œuvre, ce programme contribue aussi à la création d'emplois essentiellement destinés à la population active peu ou prou qualifiée.

En abordant les besoins prioritaires dans les provinces cibles du BAJ1, cette section permet d'affiner les priorités sociales dans cet

⁷ *Le premier programme de priorités sociales (BAJ1) de la Stratégie de développement social, intéresse quatorze provinces: El-Kelaâ Sraghna, Ouarzazate, Taroudant, Essaouira, Azilal, Chefchaouen, Sidi Kacem, Tiznit, Safi, Chichaoua, El-Haouz, Taza, Al-Hoceima et Zagoura.*

espace du point de vue hiérarchie et diversité et d'en déduire les mesures complémentaires susceptibles d'atténuer les préoccupations sociales autres que celles retenues par la Stratégie de développement social. Ceci étant, la hiérarchisation des besoins prioritaires dans les provinces cibles, révèle les observations suivantes :

✎ **Les priorités sociales les plus contraignantes dans l'ensemble de l'espace ciblé par le premier programme (BAJ1) de la Stratégie de développement social, s'étendent à l'électrification, la construction et l'entretien des routes et à la proximité de l'eau potable. Dans ce même espace, les formations sanitaires (hôpital, centre de santé et dispensaire), l'emploi, l'infrastructure éducative, l'habitat social et le transport rural, s'inscrivent parmi les priorités les plus importantes.** A l'échelle de l'ensemble des provinces cibles du BAJ1, la proportion des ménages qui ont manifesté soit l'électricité (24,1%), soit les routes (21,3%), soit l'eau potable (19,9%) comme étant les besoins les plus prioritaires, est estimée à 65,3%. Prises dans leur globalité, les préoccupations sociales les plus accentuées de l'espace cible de la Stratégie de développement social nécessitent des mesures visant, en priorité, l'électrification, le désenclavement et la proximité de l'eau potable. Le poids des autres priorités est, certes, limité (ne dépasse pas 7%) mais il témoigne de la nécessité de doter les zones cibles de l'infrastructure physique sanitaire (6,0%), de renforcer les opportunités d'emploi (5,9%), d'étendre le réseau d'assainissement liquide (3,5%), d'activer la diffusion de l'enseignement fondamental et secondaire (3,2%), d'améliorer les conditions d'accès à l'habitat économique (2,6%), de procéder au revêtement des rues (2,2%) et d'élargir le champ du transport rural (1,0%).

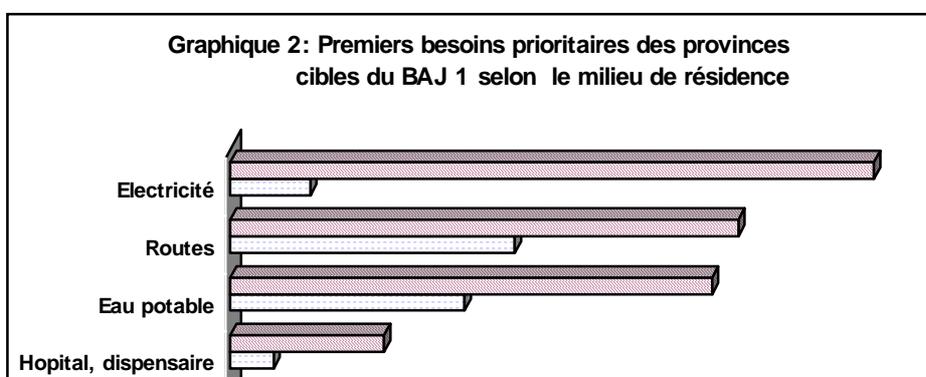
Il en découle que la satisfaction des besoins considérés prioritaires dans les provinces les plus défavorisées⁸ à l'échelle nationale, nécessite une diffusion plus accrue de l'infrastructure sociale physique et des équipements communautaires (écoles, dispensaires, etc.). Il s'agit là d'un préalable fondamental de l'amélioration des conditions locales de vie et, corrélativement, de l'allègement de la pauvreté et la restriction de son ampleur. Compte tenu de la diversité des besoins encore insatisfaits, l'option pour un développement intégré des provinces les plus défavorisées, requiert une action harmonisée visant l'aménagement des zones rurales et urbaines de l'espace BAJ, notamment par l'électrification des localités rurales, l'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement, la construction et l'entretien des routes et le pavement des pistes rurales. Fondée sur l'atout agricole de cet espace et le savoir-faire de ses populations, la diversification conséquente des sources de revenu renforcerait les opportunités d'emploi dans le champ de ce programme. En effet, la proportion des ménages qui ont placé l'emploi à la tête de leurs priorités, est de 5,9% à l'échelle de l'ensemble des provinces BAJ et s'élève à 11,2% dans leurs zones urbaines (4,4% dans les zones rurales).

↳ **Les besoins prioritaires des zones rurales de l'espace cible du BAJ1, sont essentiellement restreintes à l'électrification (30,0%), les routes (23,7%), l'eau potable (22,5%), les soins de santé (7,2%), l'emploi (4,4%) et l'éducation fondamentale et secondaire (3,9%).** La proportion des ménages ruraux qui ont placé l'un de ces besoins à la tête de leurs préoccupations sociales, s'élève à 91,7%. Le premier programme de priorités sociales (BAJ 1) qui est focalisé sur l'enseignement fondamental, les soins de santé primaires et la petite

⁸ *Seules les provinces qui se caractérisent par les dénuements sociaux les plus importants, font partie de l'espace ciblé par le BAJ1. Les critères retenus dans leur sélection se rapportent à l'alphabétisme, la mortalité infantile, l'accès à l'enseignement fondamental et aux soins de santé, la consommation et le degré d'urbanisation.*

infrastructure générant l'emploi de la main d'œuvre non qualifiée, permet, dans ces conditions, de contribuer à la satisfaction des besoins essentiels de la population cible. Ce programme n'a pas été donc conçu pour répondre au reste des aspirations sociales comme l'électrification, le désenclavement à une grande échelle et la proximité de l'eau potable dans les zones rurales. L'extension de la Stratégie de développement social à ces dimensions sociales ainsi que le renforcement des programmes d'électrification, de désenclavement et de proximité de l'eau potable en milieu rural cible, permettent non seulement d'alléger les charges de la vie quotidienne et d'améliorer le cadre de vie dans cet espace, mais aussi de créer les conditions locales favorisant l'accessibilité aux prestations dispensées par la Stratégie de développement social.

A titre d'illustration, la proximité de l'eau potable permet d'alléger les charges domestiques, d'orienter, en partie, le potentiel productif du ménage vers des activités plus lucratives, et de favoriser la scolarisation des enfants en tant que membres éventuellement chargés de l'approvisionnement du ménage en eau. L'électrification des agglomérations rurales et leur désenclavement par un réseau de pistes et de voies goudronnées, contribuent non seulement à la diversification et à la rentabilisation de l'économie rurale mais aussi à la modification de la physionomie des douars ruraux, à l'utilisation de biens durables dont notamment ceux indispensables (cas des réfrigérateurs) à la dispense sur place des biens fongibles à prix administrés (cas du lait frais pasteurisés et de certains vaccins), et, enfin, à la création de la raison d'être dans les agglomérations agricoles les plus reculées. Combinée à un niveau satisfaisant d'emploi, cette diffusion de l'infrastructure sociale contribue à l'atténuation de l'effet attractif de la ville sur les populations rurales les plus défavorisées et, partiellement, à la limitation des formes de la marginalisation sociale dans l'espace urbain et dont l'origine est essentiellement rurale.



↳ Dans les zones urbaines des provinces ciblées par le BAJ 1, le réseau d'assainissement liquide (13,4%), la construction et l'entretien des routes (13,3%), l'emploi (11,2%), le réseau d'eau potable (10,9%), le revêtement des rues (8,4%) et l'habitat social (7,5%), constituent les principales priorités sociales. Les deux composantes fondamentales de la Stratégie de développement social (éducation et santé) sont donc moins préoccupantes dans les villes et centres urbains de l'espace cible du BAJ 1 et elles ne sont observées à la tête des priorités sociales que pour une proportion limitée de chefs de ménages citadins, soit 2,0% pour les formations sanitaires et 0,8% pour l'enseignement fondamental et secondaire. Le ciblage de la Stratégie en question sur les communes rurales les plus défavorisées, se trouvent donc largement justifié. Ceci n'exclut pas la nécessité de préconiser des actions spécifiques visant l'amélioration du milieu environnant des citadins résidents dans les strates périphériques de type sommaire (bidonvilles et douars urbains) et qui sont les premiers touchés par les insuffisances du réseau d'assainissement et de desserte de l'eau traitée et aussi par l'état des routes et des rues adjacentes. L'accès des populations de tels quartiers à l'habitat économique figure parmi leurs priorités essentielles et indique que l'extension du programme de logement

social aux localités urbaines situées dans les provinces les plus défavorisées, ne peut que contribuer à l'amélioration des conditions d'habitat dans le champ de la Stratégie du développement social.

👉 **Bien qu'il témoigne d'insuffisances relativement importantes en éducation et en soins de santé, l'espace rural cible du BAJ affiche les mêmes priorités fondamentales que le reste des zones rurales. Abstraction faite sur l'emploi en tant que priorité sociale commune des citoyens, les zones urbaines des provinces cibles se soucient en priorité des insuffisances du réseau d'assainissement alors que le reste des localités urbaines est d'abord préoccupé par l'habitat social.** La comparaison des ordres de priorités révèle que l'électricité, les routes et l'eau potable priment aussi bien dans les zones rurales de la strate BAJ que dans le reste du milieu rural. Ce constat indique que l'infrastructure locale physique constitue une revendication sociale commune à toutes les populations rurales. C'est en termes d'éducation et de soins de santé que les besoins des ménages ruraux des provinces cibles sont relativement insatisfaits. La proportion des ménages qui ont placé soit l'enseignement, soit les soins de santé à la tête de leurs préoccupations s'établit à 9,2% dans les provinces du BAJ contre 4,2% dans le reste du pays. Pour les zones rurales, cette proportion s'établit respectivement à 11,1% et 8,3%, contre respectivement 2,8% et 1,3% pour les zones urbaines. Autrement dit, quelle que soit la strate de provinces (BAJ/Hors BAJ), les zones rurales sont les plus désavantagées en matière de proximité de l'offre de soins de santé et de prestations éducatives; les localités rurales ciblées par le BAJ étant nettement les plus défavorisées dans de tels domaines.

Tableau 2 : Premiers besoins prioritaires de la population de l'espace BAJ selon le milieu de résidence et la proportion des ménages

Type de priorité	Ordre de priorité		% de ménages	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Electricité	7	1	3,7	30,0
Routes	2	2	13,3	23,7
Eau potable	4	3	10,9	22,5
Hôpital, dispensaire	10	4	2,0	7,2
Emploi	3	5	11,2	4,4

Assainissement	1	10	13,4	0,6
Education	14	6	0,8	3,9

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Note : Le classement global de l'ensemble des priorités observées, est présenté en annexe.

Lecture : La colonne "Ordre de priorité" affecte l'ordre 1 au besoin le plus prioritaire, 2 au besoin suivant, etc. La colonne "% de ménages" indique la proportion (en %) des ménages qui ont placé le besoin en question à la tête de leurs priorités.

Tableau 3 : Premiers besoins prioritaires de la population de l'espace Hors-BAJ selon le milieu de résidence et la proportion des ménages

Type de priorité	Ordre de priorité		% de ménages	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Emploi	1	4	20,9	10,2
Habitat social	2	7	19,3	3,3
Eau potable	5	2	5,9	23,7
Electricité	6	1	4,9	24,2
Routes	3	3	8,2	18,6
Réseau d'égouts	4	16	7,0	0,6
Pavement des rues	7	27	4,4	0,1

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Lecture : La colonne "Ordre de priorité" affecte l'ordre 1 au besoin le plus prioritaire, 2 au besoin suivant, etc. La colonne "Proportion des ménages" indique la proportion (en %) des ménages qui ont placé le besoin en question à la tête de leurs priorités. L'espace Hors-BAJ, regroupe toutes les provinces qui ne sont pas ciblées le premier programme de priorités sociales dit BAJ 1 ci-dessus.

2.2. Le programme de développement des provinces du nord

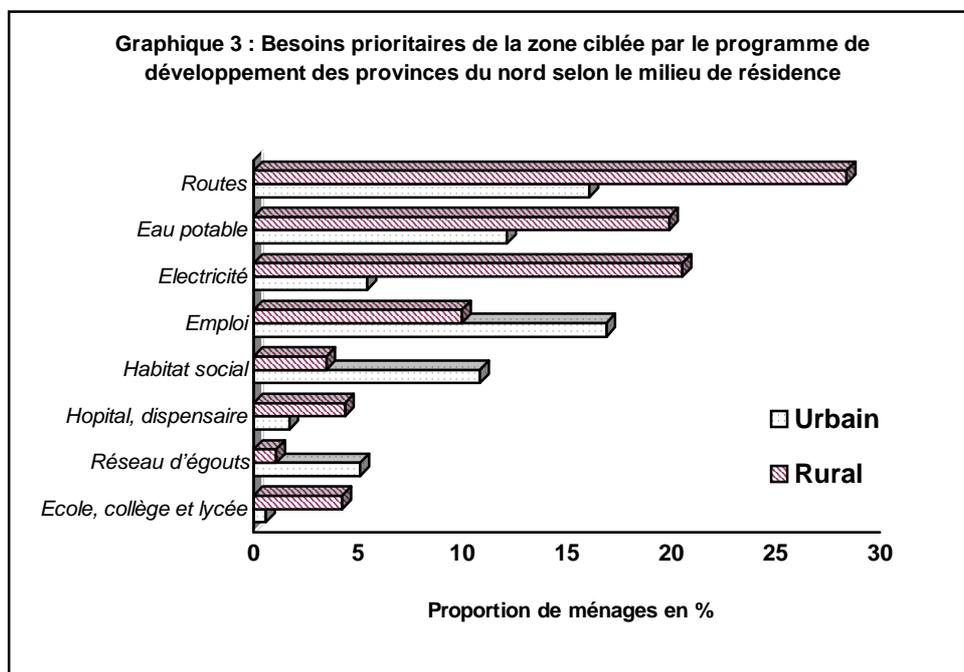
Le développement socio-économique intégré des provinces du nord est planifié pour répondre, entre autres, aux aspirations de la population en matière d'infrastructure sociale physique indispensable à la diversification et à la rentabilisation de l'activité économique dans les zones cibles. La hiérarchisation des besoins prioritaires observés dans le champ⁹ du programme en question, révèle

⁹ Le programme de développement des provinces du nord intéresse les

d'importantes insuffisances dans le domaine du réseau routier, de l'eau potable, de l'électricité et de l'emploi. La proportion des ménages qui ont placé l'une de ces dimensions à la tête de leurs priorités, s'établit respectivement à 23,1%, 15,5%, 14,0% et 13,0%. Le second groupe d'insuffisances s'étend à l'habitat social (6,7%), aux formations sanitaires (3,2%), à l'assainissement liquide (2,8%), aux établissements (école, collège et lycée) scolaires (2,7%) et au pavement des rues (2,1%). Ces données indiquent que le désenclavement, la proximité de l'eau potable, l'accessibilité à l'électricité et le renforcement des activités à forte intensité de main-d'œuvre constituent les principales préoccupations sociales de la population cible. L'atténuation de l'impact des insuffisances relevées dans de tels domaines sur les charges de la vie quotidienne, la circulation des biens et services et la diversification des sources de revenu, constitue en elle-même un déterminant avantageant la participation des populations défavorisées aux services dispensés par le programme de développement des provinces du nord. Et comme dans le reste du pays, la population ciblée par ce programme place l'investissement dans le capital humain et dans les facteurs de revenu à travers la diffusion des soins de santé primaires et de l'éducation fondamentale et secondaire, parmi les revendications sociales les plus permanentes.

Ceci étant, les populations rurales cibles accordent la première priorité aux routes (28,4%), à l'électricité (20,5%) et à l'eau potable (19,9%) alors que leurs homologues citadines optent, en priorité, pour l'emploi (16,9%), les routes (16,1%) et l'eau potable (12,1%). Autrement dit, abstraction faite sur le milieu de résidence (urbain/rural), les populations cibles du programme de développement des provinces du nord sont unanimes quant à la nécessité de procéder au désenclavement des zones urbaines et rurales et de satisfaire leurs besoins en un approvisionnement durable en eau potable. L'électrification des zones rurales et la

provinces suivantes : Tanger, Tétouan, Larache, Chefchaouen, Sidi-Kacem, Taounat, Al-Hoceima, Taza, Nador, Oujda et Berkane-Taourirte.



garantie d'un niveau satisfaisant d'emploi dans les zones urbaines, sont aussi fondamentales et elles permettent de répondre à des attentes réelles de la population. Il y a cependant lieu de noter que cette spécification des besoins prioritaires en fonction du milieu de résidence, ne signifie en aucun cas que la sous-utilisation de la population active est restreinte aux villes et aux centres urbains. La proportion des chefs de ménages qui ont placé l'emploi à la tête de leurs priorités s'établit à 10,0% en milieu rural et confirme par là même que l'atténuation du chômage est une mesure qu'il importe d'envisager dans l'espace agricole du programme de développement des provinces du nord afin d'atténuer la pression de l'exode rural sur les prestations sociales urbaines (emploi, santé, éducation, habitat, etc.).

Il ressort de cette section que les deux programmes de développement ci-haut évoqués, sont ciblés sur les préoccupations sociales les plus contraignantes et que le renforcement de leur apport par des actions complémentaires avantageant l'infrastructure

physique locale en général et les activités utilisatrices de main d'œuvre en particulier, ne peut que consolider l'option pour un développement intégré. Il est cependant important d'observer que dans l'espace cible de ces programmes comme dans le reste du pays, la formation des priorités sociales et, corrélativement, le choix des mesures sociales adéquates, demeurent liés aux potentialités économiques et sociales de diverses entités géographiques. La partie suivante aborde les besoins prioritaires selon une segmentation spatiale relativement homogène. Elle révèle les besoins les plus urgents des zones urbaines et rurales des régions économiques et des villes différenciées selon la taille en population et la strate d'habitat.

Tableau 4 : Ordre de priorité des premiers besoins prioritaires de l'espace ciblé

par le programme de développement des provinces du nord.

Type de priorité	Ordre de priorité		% de ménages	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Routes	2	1	16,1	28,4
Eau potable	3	3	12,1	19,9
Electricité	5	2	5,4	20,5
Emploi	1	4	16,9	10,0
Habitat social	4	7	10,8	3,5
Hôpital, dispensaire	11	5	1,7	4,4
Réseau d'égouts	6	9	5,1	1,1
Education	18	6	0,6	4,2

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Lecture : La colonne "Ordre de priorité" affecte l'ordre 1 au besoin le plus prioritaire, 2 au besoin suivant, etc. La colonne "% de ménages" indique la proportion (en %) des ménages qui ont placé le besoin en question à la tête de leurs priorités.

III. LES SPECIFICITES SPATIALES DES PRIORITES SOCIALES

Les préoccupations sociales se modifient en fonction de la région, la dimension de la ville et du degré d'équipement des strates d'habitat en infrastructure sociale physique. La différenciation de la hiérarchisation des besoins prioritaires selon ces critères spatiaux, permet de mieux cibler la diffusion des services sociaux et des équipements communautaires et d'y intégrer les attentes sociales spécifiques aux différentes régions et aux agglomérations urbaines. Ce préalable statistique permet de faire des zones rurales et urbaines défavorisées un champ privilégié de toute politique sociale tournée vers les besoins les plus contraignants.

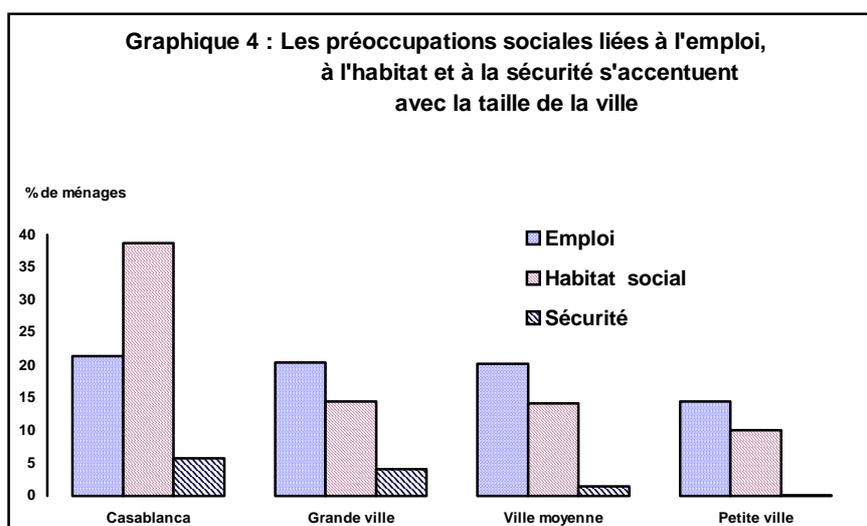
3.1. Dimension de la ville et strate d'habitat

La façon par laquelle les priorités sociales se modifient en fonction de la taille de la ville et de la strate d'habitat, révèle les observations suivantes :

 **Les préoccupations sociales liées à l'emploi, à l'habitat social et à la sécurité du citoyen, s'intensifient avec l'extension de l'urbanisation.** Si au Grand Casablanca et au reste des grandes villes, l'habitat social (respectivement 38,7% et 14,5%) et l'emploi (respectivement 21,4% et 20,4%) constituent les principales préoccupations sociales, les petites villes se soucient, en priorité, de l'assainissement et de l'eau potable. Les villes moyennes tendent à s'identifier aux grandes villes en matière de besoins prioritaires tout en gardant l'une des caractéristiques des petites villes, à savoir l'insuffisance du réseau d'assainissement. L'emploi (20,2%), l'habitat social (14,2%) et le réseau d'assainissement liquide (13,7%) sont à la tête des priorités sociales observées dans les villes moyennes. Parallèlement, les petites villes tendent à adopter les priorités sociales observées dans les villes moyennes tout en gardant des besoins prioritaires plutôt spécifiques au monde rural. Il s'agit de l'eau potable (16,4%) et de l'électricité (13,5%) qui occupent respectivement le second et le

quatrième rang dans la hiérarchie des besoins prioritaires relevés dans les petites villes.

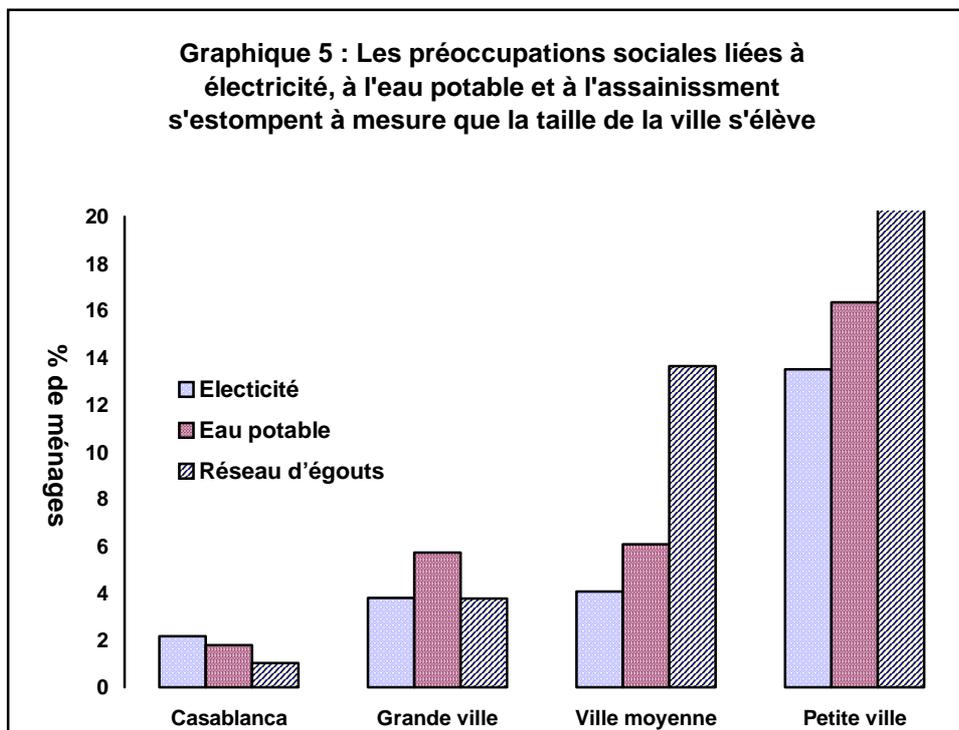
La sécurité du citoyen qui occupe le troisième rang dans la hiérarchie des priorités sociales au Grand Casablanca, le septième rang aux autres grandes villes et le dixième rang aux villes moyennes, est pratiquement absente¹⁰ des principaux besoins prioritaires des populations observées dans les petites villes et dans l'espace rural. Cette modification de l'ordre des priorités en fonction de la dimension de la ville, révèle que l'urbanisation permet, certes, d'atténuer les difficultés sociales liées à l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, l'éducation et aux soins de santé mais elle génère de nouveaux besoins essentiellement associés à l'emploi, au logement et à la sécurité. Et comme la diffusion de l'urbanisation est irréversible, l'avantage de l'emploi, de l'habitat social et de la sécurité dans la politique sociale est plutôt impératif.



Les préoccupations sociales liées à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement sont significativement atténuées par l'intensification

¹⁰ Dans les petites villes comme en milieu rural, la sécurité du citoyen n'est classée à la tête des priorités sociales que dans une proportion de l'ordre de 1 pour mille chefs de ménages.

du degré d'urbanisation. Au Grand Casablanca, la proportion des ménages qui placent soit l'électricité, soit l'eau potable, soit l'assainissement à la tête de leurs priorités, est inférieure à 5%. Cette proportion est de 7,5% dans le reste des grandes villes, atteint 18,2% dans les villes moyennes et s'élève à 51,0% dans les petites villes. En plus de l'emploi (14,5%), les petites villes placent l'assainissement (21,2%), l'eau potable (16,4%) et l'électricité (13,5%) parmi les quatre premières priorités sociales. Il découle de ces comparaisons que l'urbanisation contribue à la diffusion des services communautaires et que cette contribution est d'autant plus significative que la taille de la ville est relativement grande. Ce constat révèle, en outre, que la distribution des avantages de l'infrastructure sociale physique et des équipements communautaires, favorise les plus grandes villes et qu'elle doit être davantage tournée vers les petites localités. Autrement dit, les centres urbains et les petites villes observent des besoins sociaux spécifiques (eau, électricité et assainissement) dont la satisfaction ne peut qu'améliorer l'état sanitaire et le cadre de vie de la population. Ceci n'exclut pas le fait que les difficultés sociales observées dans les petites villes sont plus accentuées dans les douars ruraux où même l'accessibilité à l'éducation fondamentale et aux soins de santé primaires, n'est pas toujours garantie à cause de l'éloignement des formations sanitaires de base et des établissements scolaires.



En milieu urbain, l'emploi et l'habitat social sont classés à la tête des priorités sociales dans toutes les strates d'habitat (luxe et moderne, ancienne médina et social et économique) sauf aux agglomérations sommaires (précaire, clandestin et douars urbains) où l'eau potable et l'assainissement constituent les premières préoccupations de la population. Les principales préoccupations sociales des ménages observés dans la strate d'habitat "luxe et moderne" sont réparties entre l'emploi (15,1%), l'habitat social (13,3%), la construction et l'entretien des routes (12,9%) et la sécurité du citoyen (8,5%). Dans ce type d'habitat, le reste des préoccupations n'intéresse qu'une proportion limitée des ménages. Il s'agit des mosquées (4,6%), de l'électricité (3,4%) et du pavement des rues (2,5%). A l'ancienne médina, l'habitat économique et la première préoccupation sociale (25,2%) suivie de l'emploi (21,2%). Dans cette strate d'habitat, l'assainissement (14,4%), l'emploi (21,2%), le pavement des rues (5,9%), la sécurité du citoyen (4,3%)

et la construction et l'entretien des routes (3,5%) figurent parmi les sept premières priorités sociales. Dans les quartiers de type social ou économique, l'emploi (23,0%) et l'habitat social (19,4%), se détachent de l'ensemble des priorités sociales; la construction et l'entretien des routes (8,8%), l'assainissement (5,8%), le revêtement des rues (5,1%) et l'eau potable (4,4%) forment les besoins de seconde importance dans cette strate d'habitat. C'est dans les strates d'habitat sommaire (précaire, clandestin et douars urbains) où la disponibilité de l'eau potable (18,2%) est classée à la tête des priorités sociales et est suivie du réseau d'égouts (13,1%), de l'habitat social (12,1%), de l'électricité (10,9%), de l'emploi (10,9%) et de la construction et l'entretien des routes (9,4%).

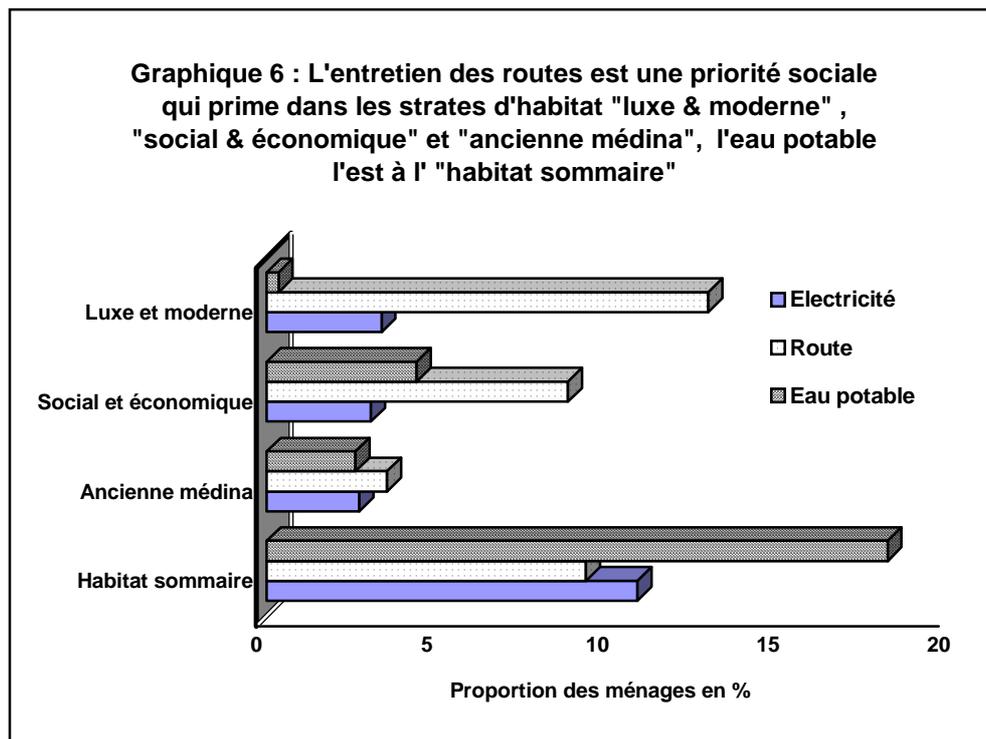


Tableau 5 : Ordres de priorité comparés de l'emploi, de l'habitat social et de la sécurité selon la dimension de la ville

Type de ville	Ordre de priorité			% de ménages		
	Emploi	Habitat	Sécurité	Emploi	Habitat	Sécurité
Casablanca	2	1	3	21,4	38,7	5,8
Grandes villes	1	2	7	20,4	14,5	4,1
Villes moyennes	1	2	10	20,2	14,2	1,4
Petites villes	3	6	27	14,5	10,1	0,1
Rural	4	7	36	7,9	2,4	0,1

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Note : le milieu rural est présenté à titre comparatif.

Tableau 6 : Ordres de priorité comparés de l'électricité, de l'eau potable et de l'assainissement liquide selon la dimension de la ville

Type de ville	Ordre de priorité			% de ménages		
	Electricité	Eau potable	Réseau d'égouts	Electricité	Eau potable	Réseau d'égouts
Casablanca	4	6	11	2,2	1,8	1,0
Grande ville	8	6	9	3,8	5,7	3,8
Ville moyenne	7	5	3	4,1	6,1	13,7
Petite ville	4	2	1	13,5	16,4	21,2
Rural	1	2	13	26,5	23,2	0,6

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Note : le milieu rural est présenté à titre comparatif.

Tableau 7 : Ordres de priorité comparés de l'emploi, de l'habitat social et de la sécurité selon la strate d'habitat

Strate d'habitat	Ordre de priorité			% de ménages		
	Emploi	Habitat	Sécurité	Emploi	Habitat	Sécurité
Luxe, moderne	1	2	4	15,1	13,3	8,5
Social	1	2	8	23,0	19,4	3,1
Ancienne médina	2	1	5	21,2	25,2	4,3
Sommaire	5	3	11	10,9	12,1	1,1

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Tableau 8 : Ordres de priorité comparés de l'électricité, de l'eau potable

et des routes selon la strate d'habitat

Strate d'habitat	Ordre de priorité			% de ménages		
	Electricité	Routes	Eau potable	Electricité	Routes	Eau potable
Luxe, moderne	6	3	14	3,4	12,9	0,4
Social	7	3	6	3,1	8,8	4,4
Ancienne médina	7	6	8	2,7	3,5	2,6
Sommaire	4	6	1	10,9	9,4	18,2

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

3.2. Région

La référence aux premières priorités sociales différenciées selon le milieu de résidence et la région permet d'approcher la répartition spatiale des besoins fondamentaux les moins satisfaits et d'analyser leurs implications en matière de diffusion ciblée de l'infrastructure sociale et des équipements communautaires de base. Cette dimension régionale des priorités sociales vient renforcer les enseignements de la section précédente qui s'est limitée à la dimension de la ville et à la strate d'habitat en tant qu'espaces homogènes supposés avoir des préoccupations sociales communes.

Les principales priorités sociales observées dans les diverses régions économiques étant présentées à l'annexe de ce document, cette section aborde les besoins prioritaires de chaque région répartie en deux zones, l'une urbaine et l'autre rurale. Les principales observations qui se dégagent des priorités ainsi différenciées, sont les suivantes.

 **La disponibilité voire la proximité de l'eau potable figure parmi les quatre premières priorités sociales dans toutes les sections rurales des régions.** Dans les régions de Fès-Boulmane, de Taza-El-Hoceima, de Doukkala-Abda et du Grand-Casablanca, l'eau potable occupe le premier rang dans la hiérarchie des besoins classés à la tête des priorités sociales de la population rurale. Dans d'autres régions comme Sous-Massa-Draâ, Gharb-Chrarda-Béni-Hssen, Marrakech-

Tensift-Al-Haouz et Doukkala-Abda, l'eau potable constitue la seconde priorité sociale rurale et n'est généralement précédée que par l'électricité ou la construction et l'entretien des routes. Pour le reste des régions, l'eau potable occupe le troisième ou le quatrième rang dans le classement des besoins prioritaires. Cette place accordée par la population rurale à l'eau, est révélatrice à plusieurs égards. De par sa propriété d'élément indispensable à la vie humaine et d'intrant de base de toute activité agricole, l'eau se trouve au centre des préoccupations de la population rurale, et ce dans toutes les régions. L'allègement de ce souci quotidien d'une large frange des ménages ruraux, ne peut donc que répondre aux aspirations les plus légitimes et les plus spécifiques au monde rural. Et comme le révèle la partie 4 de ce document, l'eau potable est la première préoccupation sociale des exploitants agricoles et ce, indépendamment de leur milieu de résidence (urbain/rural). La proximité de l'eau potable constitue en fait un souci quotidien des ménages vivant en milieu agricole et un facteur central de la formation des revenus agricoles. Et c'est ce qui explique d'ailleurs la présence de ce souci à la tête des priorités des exploitants agricoles vivant en milieu urbain où l'eau destinée à la boisson est plus abondante.

 **L'accessibilité à l'électricité se trouve à la tête des priorités sociales dans les zones rurales de huit régions.** Dans les régions du sud¹¹ comme aux régions de Sous-Massa-Draâ, Marrakech-Tensift-Al-Haouz, l'Oriental, Tadla-Azilal et Meknès-Tafilelt, l'électrification des douars ruraux constitue la première préoccupation sociale. Pour le reste des régions, l'électricité occupe le second ou le troisième rang dans le classement des priorités sociales. Autrement dit, l'équipement des douars ruraux en électricité s'ajoute à la proximité de l'eau potable et de l'infrastructure routière, éducative et sanitaire pour caractériser l'aspiration des populations rurales en un cadre de vie

¹¹ *Dans ce document, les régions du sud sont Oued ED-Dahab–Lagouira, Laayoune-Boujdour-Sakia EL Hamra et Guelmim-ES Semara. Le regroupement de ces régions en un seul espace est adopté pour des considérations liées à la représentativité de l'échantillon.*

généralement réservé aux localités urbaines. L'importance accordée à l'électricité dans les diverses régions économiques signifie aussi que, partout, les ménages ruraux sont conscients des dénuements sociaux dont ils sont sujets et aussi de l'apport de l'électrification à la rentabilisation de leur activité et à leur cadre de vie. Comme le souligne cette étude (Partie I), l'électrification des douars ruraux ne peut plus être considérée comme une diffusion d'un élément de confort mais comme une satisfaction d'une revendication sociale commune à l'ensemble des régions.

 **Le désenclavement des zones rurales par la construction et l'entretien des routes, est une priorité sociale qui concurrence la proximité de l'eau potable et l'accessibilité à l'électricité dans l'espace rural de toutes les régions sauf au Grand Casablanca.** Abstraction faite sur la zone rurale du Grand Casablanca où le désenclavement ne figure pas parmi les cinq premières priorités et où le transport rural est plus revendiqué, la construction et l'entretien des routes fait une partie intégrante des quatre premières priorités de toutes les régions. L'insuffisance tant qualitative que quantitative du réseau routier est donc une caractéristique de la quasi-totalité des zones rurales des régions. Autrement dit, la construction et l'entretien des routes en milieu rural n'est pas une revendication spécifique à certaines régions; elle est plutôt quasi-systématique. Le désenclavement des zones rurales constitue en fait la troisième principale préoccupation sociale qu'il importe d'intégrer dans toute option de développement régional eu égard à son apport immédiat à l'accessibilité des populations rurales aux diverses prestations généralement dispensées dans les localités urbaines. Il s'agit en particulier des services administratifs, éducatifs et sanitaires, et aussi du renforcement des circuits d'approvisionnement des douars ruraux en biens de consommation alimentaire et non alimentaire.

 **L'emploi ainsi que les équipements communautaires éducatifs et sanitaires sont cités parmi les cinq premières priorités sociales dans la quasi-totalité des zones rurales des régions.** Plus précisément, si l'emploi est pratiquement une revendication commune à l'ensemble

des régions économiques, les formations sanitaires et éducatives ne sont pas toujours citées parmi les cinq premières priorités sociales. En effet, les insuffisances en formations sanitaires sont mieux perçues dans les zones rurales des régions de Sous-Massa-Draâ, Marrakech-Tensift-Al-Haouz, Doukkala-Abda et Taza-El-Hoceima-Taounate que dans le reste de l'espace rural. Le besoin en établissements éducatifs en milieu rural est mieux perçu dans les régions du Gharb-Chrarda-Béni-Hssen, Marrakech-Tensift-Al-Haouz, Rabat-Salé-Zaer-Zemmour, Meknès-Tafilelt, Fès-Boulemane et Tanger-Tétouan. Cette modification de la perception des insuffisances en éducation et santé, serait le produit de plusieurs facteurs dont notamment le degré d'abondance des équipements éducatifs et sanitaires dans les sections rurales des régions, la conviction des populations quant à l'investissement dans la scolarisation et des filles et des garçons, la qualité des prestations sanitaires dispensées sur place, etc.

 **L'assimilation de l'emploi à la première préoccupation sociale n'est pas systématiquement vérifiée dans toutes les sections urbaines des régions.** Dans les zones urbaines des régions, la présence de l'emploi parmi les cinq premières priorités sociales est, certes, systématique mais elle doit être nuancée par le degré de perception du chômage en tant que souci quotidien des ménages cibles. Ainsi, l'emploi s'identifie à la première priorité sociale des localités urbaines relevant des régions du Gharb-Chrarda-Béni-Hssen, de Chaouia-Ourdigha, de Rabat-Salé-Zaer-Zemmour, de Doukkala-Abda, de Tadla-Azilal, de Meknès-Tafilelt et Fès-Boulemane. Dans le reste des régions, l'emploi est relégué au second plan et est généralement surclassé par l'eau potable, l'habitat social, le revêtement des rues et/ou la construction et l'entretien des routes. Dans les régions du sud comme à la région de Marrakech-Tensift-Al-Haouz, l'emploi est relativement moins préoccupant dans les zones urbaines. Plus précisément, lorsque le réseau d'eau potable et d'assainissement liquide ainsi que l'infrastructure routière et l'état des rues dans les villes s'avèrent déficients, l'emploi est généralement relégué à la troisième ou à la quatrième position dans la hiérarchie des priorités sociales des citoyens. C'est exactement ce qui semble expliquer la position de

l'emploi dans le classement des besoins prioritaires dans les régions sahariennes et pré-sahariennes dites régions du sud dans ce document.

 **Si l'électrification est pratiquement absente des premières priorités sociales des populations urbaines dans les diverses régions, l'eau potable, le réseau d'assainissement liquide, l'infrastructure routière, l'habitat social et l'état des rues sont encore classés à la tête des priorités sociales de certaines sections régionales urbaines.** Dans les régions du sud, l'assainissement liquide, la construction et l'entretien des routes ainsi que l'eau potable constituent les trois premières priorités de la population urbaine. A Sous-Massa-Draâ, l'eau potable est la première priorité sociale des ménages citadins alors que l'habitat social l'est aux régions de Marrakech-Tensift-Al-Haouz, de l'Oriental et du Grand-Casablanca. Quant à l'infrastructure routière et au revêtement des rues, ils sont classés à la tête des priorités des ménages urbains observés au nord du pays. Il s'agit des zones urbaines des régions de Taza-El-Hoceima-Taounate et de Tanger-Tétouan.

Il ressort de cette section qu'une fois réparties en zones urbaines et rurales, les régions ont des priorités sociales qui se modifient en fonction de leurs potentialités économiques et sociales, et que certains besoins élémentaires (cas de l'eau potable et de l'assainissement liquide) sont encore observés à la tête des besoins prioritaires des populations urbaines. Il est aussi important de constater que l'emploi est généralement relégué au second plan lorsque le besoin en électricité, en eau potable ou en infrastructure routière est peu satisfait. Ce fait est aussi bien observé dans les zones urbaines et rurales de diverses régions que dans les différentes strates d'habitat. Cette modification de la position de l'emploi dans la hiérarchie des priorités sociales, est attribuable, entre autres, au fait que la proportion des ménages dont au moins un membre est en chômage n'excède pas les 20% alors que l'insuffisance de l'infrastructure sociale et des équipements communautaires est une préoccupation sociale perçue par l'ensemble de la population. Enfin, le besoin en formations

sanitaires et en équipements scolaires est aussi différemment perçu dans les régions économiques. En fait, l'ordre de priorité accordé à la proximité des soins de santé et des établissements éducatifs se modifie en fonction de la nature des sections rurales régionales. Cette attitude de la population rurale vis-à-vis de deux secteurs sociaux stratégiques, témoigne du fait que l'accessibilité aux services éducatifs et aux soins de santé n'est pas sujette aux mêmes entraves dans tout l'espace rural, et ce contrairement à ce qu'aurait dû révéler une étude de la hiérarchie globale des priorités sociales en milieu rural (cf. partie I, section 3).

Tableau 9 : Ordre de hiérarchie des premières priorités sociales dans les zones urbaines des régions économiques

Type de priorité		Sections urbaines des régions / groupes de régions													
		Régions du Sud (1)	Sous – Massa-Drâa	Gharb Chrarda Beni Hssen	Chaouia Ourdigha	Marra-kech Tensift Al Haouz	Oriental	Grand Casa-blanca	Rabat Salé Zaer Zemmour	Douk-kala Abda	Tadla Azilal	Meknes Tafilalet	Fès – Boulmane	Taza –El Hoceima Taounate	Tanger – Tétouan
Egouts	O.P	1	3	4	3	4	6	12	7	11	3	3	5	5	8
	En %	52,8	12,1	4,4	10,7	12,2	4,4	1,0	2,9	1,4	9,1	9,2	7,6	6,8	4,7
Eau potable	O.P	3	1	8	12	8	3	7	4	9	4	5	9	4	3
	En %	7,5	15,1	1,5	1,1	4,2	14,7	1,8	7,1	1,7	8,1	6,4	2,3	9,3	9,3
Emploi	O.P	4	2	1	1	6	2	2	1	1	1	1	1	3	2
	En %	7,5	12,6	27	33,9	10,1	19,6	21,4	21,4	25,2	23,7	25,2	24,7	9,8	17
Habitat	O.P	6	4	2	2	1	1	1	2	2	2	2	3	9	4
	En %	4,3	8,2	18,1	26	14,7	19,6	38,7	16,8	20,9	15,7	11,3	10,7	2	8,6
Rues	O.P	5	10	7	6	3	--	9	33	4	6	6	2	1	7
	En %	5,1	2,7	2,5	2,3	12,6	--	1,5	0,1	8,9	5,1	6,4	11,3	15,6	5,2
Routes	O.P	2	5	3	8	5	4	8	3	3	8	7	4	2	1
	En %	9,1	7,2	16,7	1,7	10,5	14,5	1,6	7,9	9,7	4,6	5,8	8,4	14,2	20

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

(1) Les régions du Sud sont : Oued ED-Dahab–Lagouira, Laayoune-Boujdour-Sakia EL Hamra et Guelmim-ES Semara .

Notations : O.P : Ordre de priorité. En % : Pourcentage de ménages ayant placé le besoin en question à la tête de leurs priorités.

-- : Priorité non observée.

Tableau 10 : Ordre de hiérarchie des premières priorités sociales dans les zones rurales des régions économiques

Type de priorité		Sections rurales des régions / groupes de régions													
		Régions du Sud (1)	Sous – Massa-Drâa	Gharb Chrarda Beni Hssen	Chaouia Ourdigha	Marra-kech Tensift Al Haouz	Oriental	Grand Casa-blanca	Rabat Salé Zaer Zemmour	Douk-kala Abda	Tadla Azilal	Meknes Tafilalet	Fès – Boulmane	Taza –El Hoceima Taounate	Tanger – Tétouan
Electricité	O.P	1	1	3	2	1	1	2	5	2	1	1	3	3	2
	En %	54,4	37,4	18,3	19,2	30,6	25,6	25	13,3	22,7	36,6	39,9	12,5	18,9	17,8
Routes	O.P	2	3	1	1	3	2	--	4	3	4	3	2	2	1
	En %	19,6	18,4	33,4	25,1	18,2	24,5	--	14,2	12,9	6,9	11,1	23,2	22,4	41,2
Eau potable	O.P	3	2	2	3	2	4	1	3	1	2	4	1	1	5
	En %	8,7	26,1	26,9	17,7	23,7	12,5	35,7	14,7	37,7	27,9	9,4	36,3	30,7	6,1
Education	O.P	7	6	5	9	5	7	--	1	6	--	5	5	6	4
	En %	2,2	3,2	3,9	1,8	4,7	2,3	--	19,7	5,2	--	3,9	6	5,1	6,3
Soins de santé	O.P	--	4	6	7	4	6	--	8	4	6	7	6	5	7
	En %	--	4,6	3,4	2,8	9,7	2,3	--	2,8	6,3	3	1,7	4,2	7,3	3,2
Emploi	O.P	4	5	4	4	7	3	3	2	5	5	2	4	4	3
	En %	6,5	4,3	6,3	14,9	1,9	14,1	21,4	16,5	5,41	5,1	13	9,5	8,2	10

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

(2) Les régions du Sud sont : Oued ED-Dahab–Lagouira, Laayoune-Boujdour-Sakia EL Hamra et Guelmim-ES Semara .

Notations : O.P : Ordre de priorité. En % : Pourcentage de ménages ayant placé le besoin en question à la tête de leurs priorités.

-- : Priorité non observée.

IV. DETERMINANTS DEMO-SOCIOPROFESSIONNELS DES PRIORITES SOCIALES

Les parties précédentes mettent en exergue la diversité spatiale des priorités sociales et la nécessité de cibler la diffusion des services sociaux en fonction des besoins les plus préoccupants dans les diverses strates d'habitat et les sections rurales des régions. Cette pluralité spatiale des besoins prioritaires n'exclut en aucun cas la prise en considération des mesures stratégiques dont la contribution à l'amélioration du cadre de vie n'est pas immédiate. Autrement dit, la population s'avère plus préoccupée des dimensions sociales dont l'apport au bien-être économique est perceptible à court terme (emploi, eau potable, électricité, assainissement liquide et infrastructure routière) que de l'investissement dans le capital humain (éducation, alphabétisation et soins de santé) des jeunes générations en particulier. En effet, le degré de perception de ce qui est priorité urgente serait fonction de la lourdeur des charges de la vie quotidienne, de la vulnérabilité relative au chômage, de la division sociale du travail selon le genre, des aptitudes éducatives et professionnelles et aussi du niveau socio-économique.

Ceci étant, la pluralité sociale s'ajoute à la diversité spatiale des besoins prioritaires et permet de mieux appréhender la façon par laquelle se forment les besoins les plus préoccupants. L'objet de cette partie est d'explorer la dimension sociale de la formation de tels besoins en se référant à la propension des ménages à opter, en priorité, pour certaines nécessités et à une analyse des correspondances multiples. Il est question de discerner les principaux critères qui clivent les premières priorités sociales associées aux caractéristiques démo-socioprofessionnelles des ménages. Cette approche permet de décrire les préoccupations familiales à travers la reconstruction des points moyens représentatifs des premiers besoins et des groupes sociaux définis sur la base de l'âge, le sexe, le niveau scolaire et le groupe socioprofessionnel du chef de ménage.

4.1. Formation des priorités sociales en milieu urbain

Les résultats de l'analyse des correspondances multiples (diagramme 1 ci-après), révèle qu'en milieu urbain le premier facteur oppose le groupe social essentiellement constitué de ménages dirigés par un cadre moyen, un employé ou une personne hautement scolarisée (niveau secondaire ou supérieur) au groupe social le plus défavorisé (ménages dirigés par une femme inactive, n'ayant pas d'aptitudes éducatives et relativement âgée). Cet axe traduit donc la position dans l'échelle sociale en opposant des préoccupations spécifiques comme celles liées à la création des espaces verts et à la révision à la hausse des salaires à des préoccupations de la survie et de la condition d'être comme l'accès à l'emploi et au réseau d'assainissement liquide. Le second axe oppose les priorités des quartiers urbains les plus luxueux (transport urbain, sécurité, et entretien des routes) aux priorités des strates d'habitat généralement sommaires (eau potable, électricité et réseau d'égouts) et résidées par les petits commerçants, les ouvriers et les artisans. La cohabitation des strates d'habitat dans la même ville traduit donc une autre forme de cohabitation, celle liée aux préoccupations sociales en particulier.

En effet, les ménages citadins dirigés par une femme placent l'emploi à la tête de leurs priorités, suivi de l'habitat social, de l'assainissement liquide, de la construction et l'entretien des routes et de l'eau potable. Ceux dirigés par un homme optent d'abord pour l'habitat social suivi de l'emploi, des routes, de l'assainissement et de l'eau potable. Autrement dit, les cheftaines sont les plus préoccupées de l'emploi eu égard à la vulnérabilité relative des femmes au chômage et vraisemblablement à la restriction des ressources de leurs ménages en membres pourvus d'un travail.

Il s'ensuit que les priorités sociales en milieu urbain sont essentiellement déterminées par la position dans l'échelle sociale voire le groupe socioprofessionnel et, corrélativement, par la strate d'habitat ou le degré d'abondance de l'infrastructure sociale communautaire dans le milieu environnant des ménages. Des revendications comme la sécurité du citoyen et l'augmentation des

salaires sont respectivement le fait des groupes socioprofessionnels « corps législatifs, cadres supérieurs et membres des professions libérales » et « cadres moyens et employés ». Les exploitants agricoles, même lorsqu'ils résident en milieu urbain, leur première priorité reste focalisée sur la disponibilité de l'eau potable. Cette spécificité des besoins prioritaires concerne beaucoup plus les dimensions sociales qui ne sont pas exprimées à travers la revendication de l'emploi et l'habitat social: abstraction faite des exploitants agricoles vivant en zones urbaines et demeurant attachés à la proximité de l'eau potable, la quasi-totalité des groupes socioprofessionnels citadins placent soit l'habitat social, soit l'emploi à la tête de leurs priorités. C'est à partir du troisième ordre de priorité qu'émerge l'effet de la strate d'habitat qui s'exprime essentiellement à travers la revendication de l'eau potable et de l'assainissement liquide.

Analysés selon les proximités au lieu des oppositions, les résultats obtenus (diagramme 1 ci-après) sont révélateurs en matière de formation des priorités sociales des citoyens. Ils permettent de segmenter les premières priorités des zones urbaines en quatre séries :

Située au noyau du diagramme 1 ci-après, la première série indique que l'accessibilité aux soins de santé et à l'habitat social, l'emploi, les routes et le revêtement des rues sont au centre des préoccupations des chefs de ménages urbains essentiellement âgés de 30 à 49 ans et de sexe masculin. Cette panoplie de préoccupations sociales constitue le tronc commun des revendications de toutes les couches sociales et ce, indépendamment de leurs besoins les plus spécifiques comme la sécurité du citoyen pour les quartiers urbains les plus luxueux, l'eau potable et l'électricité pour les bidonvilles et les douars urbains, l'assainissement liquide pour l'ancienne médina et l'emploi pour les ménages dont au moins un membre est en situation de chômage.

La seconde série de priorités sociales est reconstituée autour de

l'emploi. Elle révèle que les craintes des ménages citadins dirigés par une femme sont centrées sur les implications du chômage et de l'inactivité sur leur bien-être économique. Les mêmes craintes sont observées chez les jeunes (moins de 30 ans) chefs de ménages qui s'alignent à leurs homologues plus âgés (50 ans et plus) en matière d'affectation de la priorité à l'emploi suivi de l'habitat social. Pour les chefs de ménages âgés de 30 à moins de 50 ans, l'habitat social occupe la première position dans le classement des priorités sociales. Au troisième âge, l'emploi est aussi au centre des préoccupations des chefs de ménages inactifs et n'ayant pas d'aptitudes éducatives; ce qui laisse soupçonner une insuffisance de la couverture sociale et de l'insertion professionnelle de cette catégorie de la population. Comme les difficultés liées aux opportunités d'emplois sont plus prépondérantes parmi les jeunes actifs (moins de 35 ans), l'observation de l'emploi comme première priorité sociale des chefs de ménages âgés de moins de 30 ans ou supposés avoir, de par leur âge, des enfants en âge d'insertion professionnelle, s'inscrit dans la même logique. La formation des priorités sociales liées à l'emploi peut être alors motivée par des considérations personnelles de sorte que si la lutte contre le chômage est à la tête des revendications sociales des citadins c'est parce que la proportion des ménages dont au moins un membre est en chômage ou en situation précaire d'emploi, est relativement élevée.

Le troisième groupe de revendications sociales est le fait des exploitants agricoles, des ouvriers, des commerçants et des artisans qui mènent un mode de vie plutôt rural dans des agglomérations faisant certes partie du périmètre urbain mais dénuées de la possibilité de branchement au réseau d'eau potable et d'électricité. Il s'agit là des douars urbains et des zones urbaines généralement situées à la périphérie des villes comme il peut s'agir de centres urbains et de petites villes où d'importantes proportions de logements ne sont pas encore branchés aux réseaux d'eau potable et d'électricité.

☑ Enfin, la population qui vit dans des quartiers modernes équipés de toute l'infrastructure sociale, tend à avantager, dans ses revendications, l'augmentation des salaires et l'aménagement des espaces verts. Il s'agit en fait d'une tendance à la consolidation des acquis sociaux des strates citadines regroupant les ménages les plus aisés vivant d'une ou de plusieurs activités salariées. Pour ce groupe social, ce n'est pas l'insuffisance des opportunités d'emploi qui prime, c'est plutôt le niveau de la rémunération des activités salariées qui est préoccupant. En fait, Il se trouve qu'en milieu urbain, plus le niveau scolaire du chef de ménage s'élève plus l'emploi régresse dans la hiérarchie des priorités sociales. Pour les ménages urbains dirigés par une personne qui n'a jamais été à l'école, l'emploi est la première priorité sociale. Pour les unités familiales dont le chef est d'un niveau scolaire de l'enseignement fondamental, l'emploi n'occupe que le second rang dans la hiérarchie des besoins prioritaires, après l'habitat social. Les ménages ayant à leur tête un membre d'un niveau d'études secondaires ou supérieures sont les moins préoccupés de l'emploi en lui affectant le troisième rang, après l'habitat social et la construction et l'entretien des routes.

Cette modification de l'ordre de hiérarchie de l'emploi selon le niveau scolaire peut être attribuée, en partie, au fait que la fréquence de la précarité de l'emploi et/ou de la difficulté d'insertion sociale, est inversement proportionnelle au niveau scolaire du chef de ménage.

4.2. Formation des priorités sociales en milieu rural

Le diagramme 2 ci-après propose une représentation des principales priorités sociales de la population rurale en fonction des caractéristiques démo-socioprofessionnelles des ménages assimilées à l'âge, au sexe, au niveau scolaire et au groupe socioprofessionnel du chef de ménage. Analysé en termes de hiérarchie, de proximité et

d'opposition, ce diagramme révèle qu'une fois segmentée en fonction des priorités sociales les plus contraignantes, la population rurale se trouve découpée en trois groupes sociaux homogènes :

☰ Le premier groupe est constitué des ménages ruraux dirigés par un exploitant agricole, un commerçant ou un ouvrier agricole ou non agricole. Il s'agit d'une population vivant dans un espace purement agricole et relativement enclavé. Ce groupe social a la particularité de se préoccuper de ses conditions d'être, du caractère aléatoire de ses revenus (cas de l'aide aux agriculteurs défavorisés), de l'absence quasi totale de l'infrastructure sociale (électricité, eau potable et réseau routier) et de la proximité des équipements communautaires aussi bien éducatifs que sanitaires. Les ménages dirigés par une femme tendent à s'allier à ce groupe social d'un point de vue hiérarchie des priorités sociales en milieu rural. En effet, les ménages ruraux dirigés par une femme optent pour les mêmes quatre premières priorités que les ménages dirigés par un homme. Plus précisément, la même hiérarchie des priorités sociales est observée chez ces deux groupes de ménages: l'électricité suivie de l'eau potable, de la construction et l'entretien des routes et de l'emploi. D'un point de vue ordre de priorité, ce n'est qu'à partir du cinquième rang que les ménages dirigés par un homme optent d'abord pour l'infrastructure sanitaire, et les ménages dirigés par une femme revendiquent l'approvisionnement des familles démunies en produits de première nécessité (produits alimentaires et d'habillement). En milieu rural, les cheftaines sont donc plus préoccupées de la restriction de leur budget et, corrélativement, de leurs conditions d'être les plus élémentaires (aliments et habits). C'est ce qui explique d'ailleurs leur représentation dans le diagramme 2 ci-après comme un groupe social à part adoptant les priorités des ménages dirigés par un homme et soutenant, entre autres, le renforcement des filets formels de sécurité comme l'aide aux familles en difficulté.

☰ Le second groupe est constitué par les ménages dirigés par des personnes relativement jeunes, peu scolarisées, largement imprégnées des problèmes d'emploi et se souciant, en priorité, de l'accessibilité à l'habitat social, au transport rural, à l'assainissement liquide et aux moyens de communication (cas du téléphone). Ce groupe social correspond en fait aux zones rurales relativement désenclavées et équipées en eau potable, en électricité, en établissements éducatifs et en formations sanitaires de base. Ce sont en fin de compte les douars ruraux les plus aptes au qualificatif de "centre urbain". Les aspirations sociales de la population ainsi caractérisée sont d'ailleurs similaires à celles des populations observées dans les petites villes.

☰ Le troisième groupe est essentiellement formé par les ménages dirigés par un membre ayant le niveau scolaire du secondaire ou du supérieur et relevant des groupes socioprofessionnels des « corps législatifs, cadres supérieurs et membres des professions libérales » et des « cadres moyens et employés ». Ce groupe se distingue par son insistance sur l'augmentation des salaires tout en se préoccupant de l'insuffisance de l'infrastructure sociale rurale et en reléguant la restriction des opportunités d'emploi à ses soucis les plus secondaires. Plus précisément, quel que soit le niveau scolaire du chef de ménage en milieu rural, l'électricité suivi de l'eau potable constituent les premières préoccupations sociales des ménages. Comme en milieu urbain, l'emploi est relativement moins préoccupant parmi les ménages ruraux dirigés par un membre d'un niveau scolaire du secondaire ou du supérieur que parmi le reste des ménages. Si, en fait, la construction et l'entretien des routes figurent parmi les cinq premières priorités sociales de tous les chefs de ménages indépendamment de leur niveau scolaire, ceux dirigés par une personne n'ayant jamais été scolarisée avantagent, en priorité, les formations sanitaires versus l'habitat social lorsque le niveau scolaire du chef de ménage correspond à l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur. Il y a aussi lieu d'observer que si en milieu urbain, l'emploi figure parmi les quatre premières

priorités de tous les groupes socioprofessionnels, cette préoccupation sociale est absente des cinq premières priorités des ménages dirigés par une personne relevant des corps législatifs, des cadres supérieurs, des membres des professions libérales, des cadres moyens et des employés. Comme le schématise le diagramme 2 ci-après, c'est l'amélioration du revenu salarial qui semble intéresser, en priorité, ces groupes socioprofessionnels. Il y a aussi lieu d'observer que les exploitants agricoles sont plus préoccupés par les formations sanitaires et les ouvriers agricoles et non agricoles par l'infrastructure éducative.

En somme, la formation des priorités sociales en fonction des caractéristiques démo-socioprofessionnelles des ménages, suscite de l'intérêt pour plusieurs raisons. A priori, les priorités sociales d'un espace donné semblent être similaires et essentiellement attribuables au degré d'équipement de diverses localités en infrastructure sociale physique. Cette partie a révélé que les priorités sociales varient à la longue sous l'effet des préoccupations individuelles des ménages et que le classement établi aux niveaux urbain et rural ne reflète que les préoccupations communément admises par les populations. Il s'est aussi avéré qu'en milieu agricole, la satisfaction des besoins en infrastructure sociale contribue à la consolidation de la raison d'être des ménages à l'espace rural. Mais compte tenu de l'importance de l'emploi dans la hiérarchie des besoins des ménages ruraux les plus défavorisés et qui n'ont de source de revenu que leur force de travail, l'apport de l'infrastructure sociale à la fixation de l'ensemble des membres d'une famille rurale à leur lieu de naissance, demeure insuffisant tant que la diffusion des services sociaux et de la proximité des équipements communautaires n'est pas accompagnée d'une expansion des activités génératrices de revenus et d'opportunités réelles d'emplois salariés, stables et mieux rémunérés. En milieu urbain, la formation des priorités sociales se trouve caractérisée par des revendications communes à l'ensemble de la population citadine et aussi par une hiérarchisation des préoccupations particulièrement liée à la position dans l'échelle sociale. La segmentation entamée par

la présente étude a permis de reconstituer des groupes sociaux assez homogènes du point de vue position dans l'échelle sociale et besoins prioritaires. Les résultats obtenus peuvent ainsi contribuer à l'évaluation des retombées de diverses actions sociales en délimitant les bénéficiaires et les exclus de la diffusion des différents supports de l'infrastructure sociale physique locale, et au ciblage des avantages sociaux sur les populations à revenu limité.

DIAGRAMME 1: CORRESPONDANCES MULTIPLES ENTRE LE PROFIL DEMO-SOCIOPROFESSIONNEL DU CHEF DE MENAGE ET DE LA STRUCTURE DES PREMIERES PRIORITES EN MILIEU URBAIN

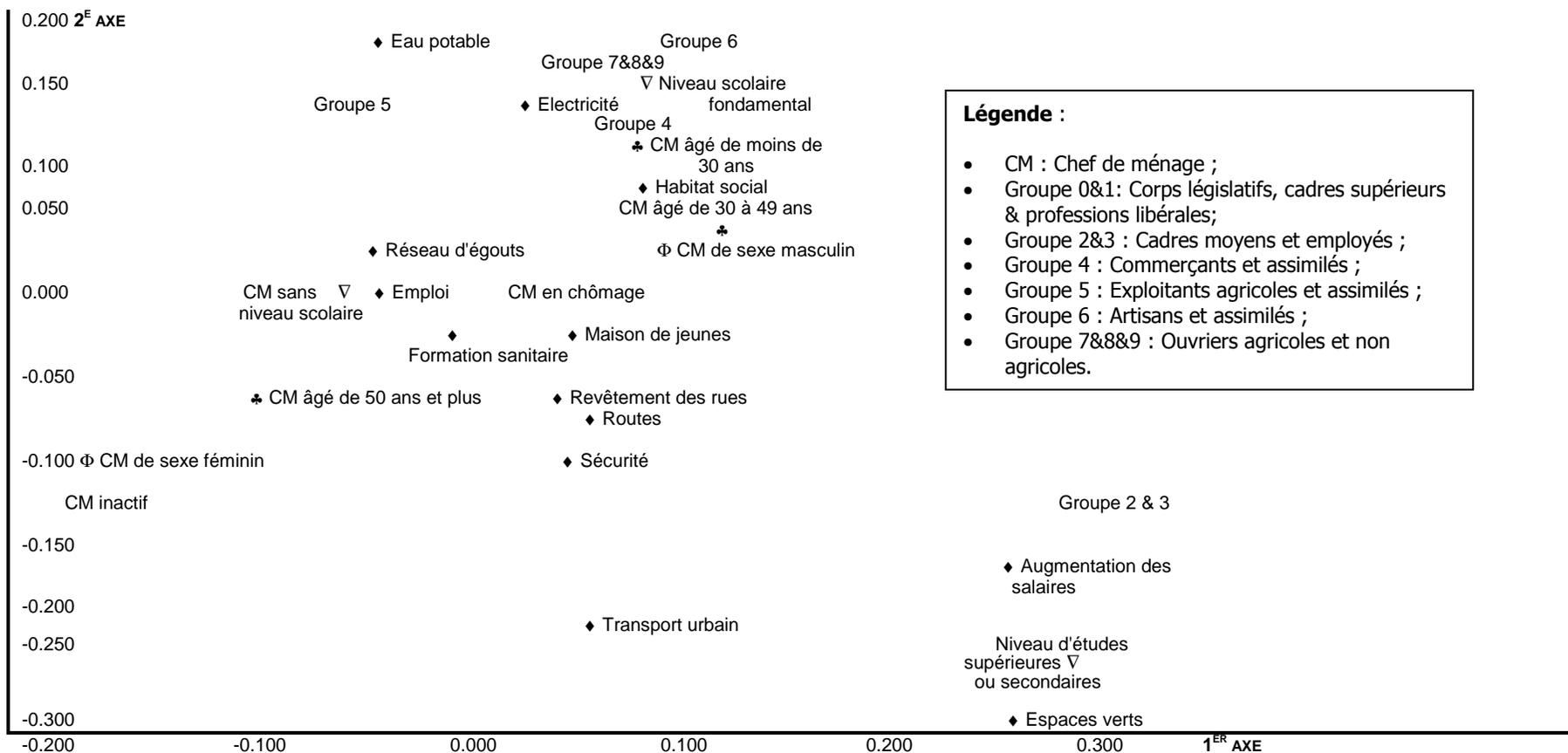


DIAGRAMME 2 : CORRESPONDANCES MULTIPLES ENTRE LE PROFIL DEMO-SOCIOPROFESSIONNEL DU CHEF DE MENAGE ET DE LA STRUCTURE DES PREMIERES PRIORITES EN MILIEU RURAL

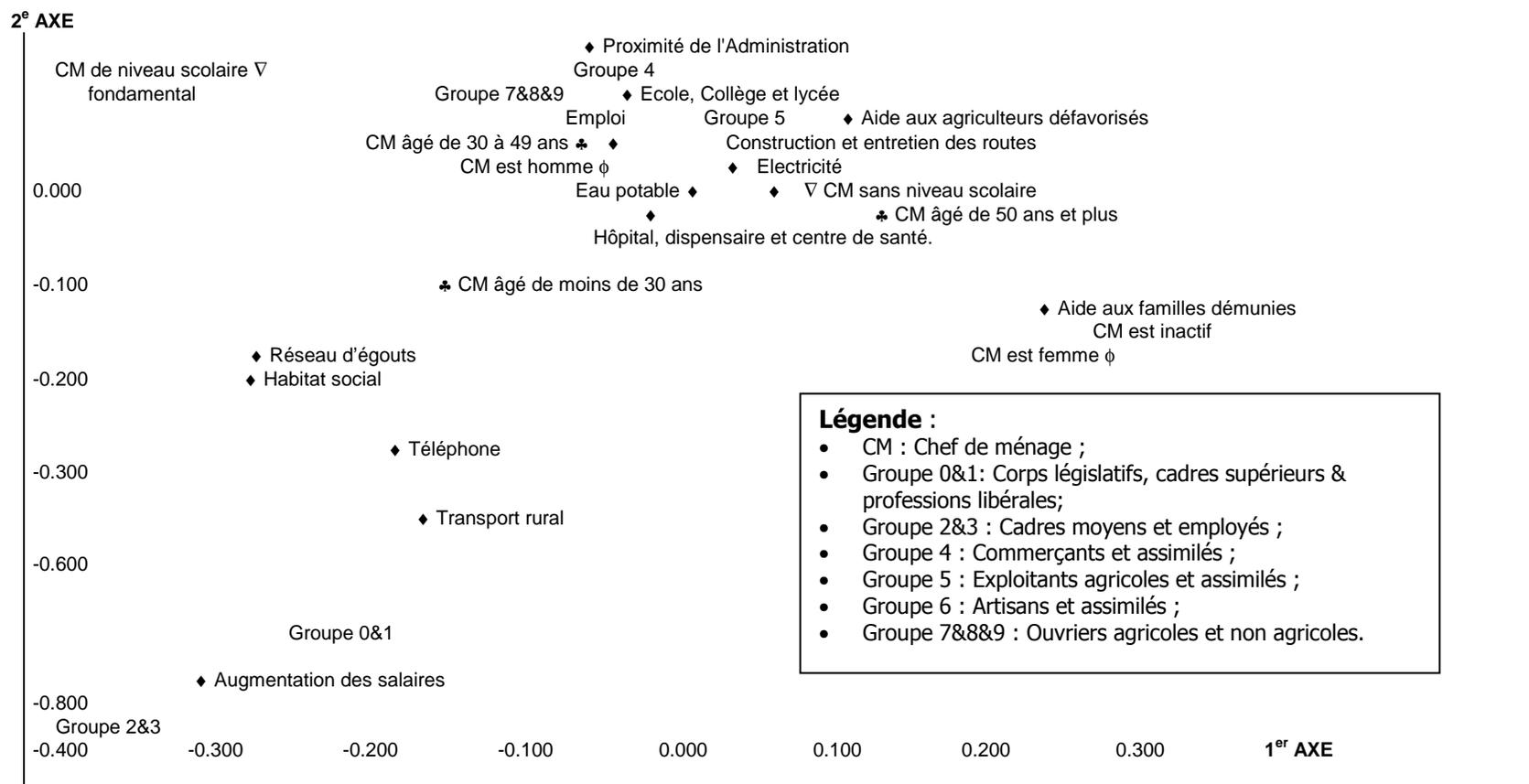


Tableau 11: Hiérarchisation des principales priorités sociales selon le groupe socioprofessionnel et le milieu de résidence

Type de priorité		URBAIN						RURAL					
		Groupe 0 & 1	Groupe 2 & 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7&8&9	Groupe 0 & 1	Groupe 2 & 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7&8&9
Habitat social	O.P	1	1	2	6	1	1	4	4	5	9	5	6
	En %	15,8	21,6	16,1	8,1	23,9	23,3	10	9,8	3,7	0,7	5,2	4,2
Emploi	O.P	4	2	1	2	2	2	7	8	4	4	4	4
	En %	8,3	12,5	20,2	16,8	18	20,6	3,3	3,5	8,4	5,9	11,6	11,7
Eau potable	O.P	12	9	5	1	6	3	1	3	1	2	1	2
	En %	2,5	3,2	7,8	21,4	6,8	9,9	30	16,8	28,5	23,7	25,8	22
Electricité	O.P	9	10	7	3	8	6	3	2	3	1	2	1
	En %	2,8	2,2	6,1	15,6	4,3	6,1	20	20,2	20,1	29,2	25,5	23,1
Routes	O.P	3	3	3	4	5	5	2	1	2	3	3	3
	En %	12,4	11,4	9,3	11,6	7,8	6,7	26,7	22	21,5	21,3	14,4	20,9
Sécurité du citoyen	O.P	6	8	9	20	9	9	--	--	--	22	--	33
	En %	5,8	3,7	3,2	0,6	2,8	2,6	--	--	--	0,1	--	0,1
Augmentation des salaires	O.P	11	7	38	--	10	10	5	5	--	15	--	12
	En %	2,8	5,6	0,2	--	1,7	2,2	6,7	6,4	--	0,2	--	0,6
Hôpital, dispensaire	O.P	14	12	14	7	11	13	--	6	--	5	6	7
	En %	1,4	1,1	0,8	2,3	1,4	0,8	--	5,2	--	5,8	3,9	4

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Notations : O.P : Ordre de priorité. En % : Pourcentage des ménages ayant placé le besoin en question à la tête de leurs priorités.

-- : Priorité non observée.

Définition des groupes socioprofessionnels : Groupe 0 & 1: Corps législatifs, cadres supérieurs et membres des professions libérales.- Groupe 2 & 3 : Cadres moyens et employés.

Groupe 4: Commerçants et intermédiaires financiers.- Groupe 5 : Exploitants agricoles et assimilés. - Groupe 6 : Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat.- Groupe 7&8&9 : Ouvriers agricoles et non agricoles.

Tableau 12 : Hiérarchisation des principales priorités sociales selon le sexe du chef de ménage (CM) et le milieu de résidence

Type de priorité	URBAIN				RURAL			
	CM femme		CM homme		CM femme		CM homme	
	O.P	En %						
Electricité	7	4,1	6	4,9	1	30,9	1	26,0
Routes	4	7,2	3	9,2	3	15,2	3	21,3
Eau potable	5	5,8	5	6,5	2	23,2	2	23,2
Emploi	1	26,3	2	18,1	4	8,2	4	7,8
Habitat social	2	14,9	1	18,9	7	2,9	7	2,4
Assainissement	3	8,2	4	7,5	14	0,5	11	0,6
Formation sanitaire	11	0,9	11	1,2	6	3,7	5	5,1
Education	28	0,2	21	0,4	8	1,9	6	4,8
Maison de vieillards	--	--	64	0,0	26	0,2	--	--
Sécurité du citoyen	8	3,4	8	3,3	--	--	34	0,0
Gratuité de l'hospitalisation	19	0,5	33	0,2	18	0,3	36	0,0

Source : Direction de la Statistique, ENPE 1996.

Notation : O.P : Ordre de priorité . En % : Proportion des ménages ayant classé le besoin en question à la tête de leurs priorités. CM : Chef de ménage.

CONCLUSION

Ce document a établi et analysé l'ordre de hiérarchie des priorités sociales observées auprès d'un échantillon représentatif de chefs de ménages par le biais d'une approche d'observation de type participatif. Ses enseignements s'étendent de la diversité spatiale et sociale des besoins prioritaires à leur mode de formation et d'interaction avec l'incidence des dénuements macro-sociaux, des contraintes de la vie quotidienne et de l'aspiration des unités familiales en un cadre de vie meilleur.

la hiérarchisation des priorités sociales selon les zones urbaines et rurales des régions, les strates d'habitat et les groupes socioprofessionnels, s'est révélée instructive pour toute politique socio-économique préventive. Le désenclavement, l'électrification et la proximité de l'eau en milieu agricole ainsi que l'amplification de l'offre de logements économiques et d'opportunités d'emploi salarié en milieu urbain, constituent le noyau des revendications sociales. La dimension substantielle des préoccupations sociales insiste aussi sur une diffusion plus rapide de l'investissement dans le développement humain (éducation et santé) en milieu rural, sur la sécurité, le pavement et l'entretien des rues en milieu urbain et, en général, sur la proximité de l'administration et l'accessibilité à ses prestations. D'autres préoccupations sociales plus ou moins contraignantes, ont été spécifiées et situées dans l'espace du point de vue importance relative. Leur prise en compte dans toute action sociale ciblée ne peut qu'alléger les contraintes qui handicapent à la fois l'émergence des nuées de développement au niveau local et l'orientation du potentiel productif des ménages vers des activités plus lucratives.

La modification des priorités en fonction du niveau socio-économique des ménages, s'est aussi avérée significative. Elle stipule que toute définition des priorités sociales à un niveau local plus fin, est appelée à considérer un préalable assez fondamental en la matière : la formation des premières priorités étant, en partie, attribuée à la position dans l'échelle sociale, ce préalable consiste en un choix

judicieux des populations cibles aux diverses actions sociales et en une intégration de leurs sources informées dans la formulation des mesures à prendre en priorité et qui sont à même d'engendrer une auto-protection durable contre toute dégradation des conditions de vie. L'avantage de la diffusion des facteurs de revenu qui permettent aux populations de se prendre en charge à court terme et d'acquérir, à long terme, les aptitudes nécessaires à ce comportement, est hautement sollicité. Et, enfin, comme l'avantage tiré de l'infrastructure sociale physique et des équipements communautaires, est, en moyenne, proportionnel au niveau de vie et que son ciblage sur les populations à revenu limité n'est pas toujours faisable, une stratégie de diffusion des services sociaux devrait nécessairement s'accompagner des actions complémentaires favorisant l'accessibilité des couches défavorisées aux prestations envisagées.

ANNEXES

- **Éléments de lecture des tableaux statistiques**

Pour une lecture avertie de cette annexe, il importe de prendre en considération les éléments suivants:

- **Source des données:** Cette annexe propose une tabulation statistique des principales priorités sociales classées en fonction de leur importance relative parmi les besoins dont la satisfaction est placée à la tête des préoccupations des chefs de ménages. Tous les tableaux ci-après présentés ont été élaborés sur la base des données de l'Enquête nationale sur la population et l'emploi réalisée au premier semestre de l'année 1996 par la Direction de la Statistique.
- **Indicateurs de l'ordre de hiérarchie:** Deux indicateurs sont retenus dans le classement des priorités sociales. Le premier se limite à l'ordre de priorité. Il affecte l'ordre 1 à la priorité sociale la plus importante, 2 à la priorité suivante, etc. Comme cet ordre de priorité ne renseigne pas sur l'importance relative des chefs de ménages qui optent, en priorité, pour une dimension sociale donnée, tous les tableaux présentés dans cette annexe comportent une colonne « % de ménages ». Cette colonne permet de compléter l'ordre de priorité en indiquant le pourcentage de ménages qui placent le besoin en question à la tête de leurs priorités. Le nombre de décimales de ce pourcentage a été fixé à deux pour comparer et pouvoir classer les besoins les moins fréquents.
- **Niveau d'agrégation des priorités:** Les priorités sociales observées sont exhaustivement présentées au niveau national et par milieu de résidence. Pour des critères géographiques et socio-démographiques plus fins, seuls les priorités les plus fréquentes sont notées afin d'assurer un niveau de précision satisfaisant.

- **Liste des tableaux statistiques**

Intitulé du tableau	Page
Tableau 01: Classement des besoins prioritaires de la population au niveau national.	77
Tableau 02: Classement des besoins prioritaires de la population urbaine.	79
Tableau 03: Classement des besoins prioritaires de la population rurale.	81
Tableau 04: Classement des besoins prioritaires de la population urbaine des provinces ciblées par le premier programme de priorités sociales (BAJ 1).	83
Tableau 05: Classement des besoins prioritaires de la population rurale des provinces ciblées par le premier programme de priorités sociales (BAJ 1).	84
Tableau 06: Classement des besoins prioritaires de la population urbaine de la strate nord des provinces du BAJ 1.	85
Tableau 07: Classement des besoins prioritaires de la population urbaine de la strate centre des provinces du BAJ 1.	86
Tableau 08: Classement des besoins prioritaires de la population rurale de la strate nord des provinces du BAJ 1.	86
Tableau 09: Classement des besoins prioritaires de la population rurale de la strate centre des provinces du BAJ 1.	87
Tableau 10: Principaux besoins prioritaires de la population citadine selon les régions.	88
10.1. Zones urbaines des régions du sud.	88
10.2. Zones urbaines de la région du Sous-Massa-Daraa	88
10.3. Zones urbaines de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen	89
10.4. Zones urbaines de la région du Chaouia-Ourdigha.	89
10.5. Zones urbaines de la région de Marrakech-Tensift-El Haouz.	90
10.6. Zones urbaines de la région de l'Oriental	90
10.7. Zones urbaines de la région du Grand Casablanca	91
10.8. Zones urbaines de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.	91
10.9. Zones urbaines de la région de Doukkala-Abda	92
10.10. Zones urbaines de la région de Tadla-Azilal	92
10.11. Zones urbaines de la région de Meknès-Tafilalet	93
10.12. Zones urbaines de la région de Fès-Boulemane	93
10.13. Zones urbaines de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate	94
10.14. Zones urbaines de la région de Tanger-Tétouan	94
Tableau 11: Principaux besoins prioritaires de la population rurale selon les régions.	95
11.1. Zones rurales des régions du sud	95
11.2. Zones rurales de la région de Sous-Massa-Daraa	95
11.3. Zones rurales de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen	96
11.4. Zones rurales de la région du Chaouia-Ourdigha	96
11.5. Zones rurales de la région de Marrakech-Tensift-El Haouz	97
11.6. Zones rurales de la région de l'Oriental	97
11.7. Zones rurales de la région du Grand Casablanca	98
11.8. Zones rurales de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	98
11.9. Zones rurales de la région de Doukkala-Abda	98
11.10. Zones rurales de la région de Tadla-Azilal	99
11.11. Zones rurales de la région de Meknès-Tafilalet	99

- **Liste des tableaux statistiques (suite)**

Intitulé du tableau	Page
11.12. Zones rurales de la région de Fès-Boulemane	99
11.13. Zones rurales de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate	100
11.14. Zones rurales de la région de Tanger-Tétouan	100
Tableau 12 : Principaux besoins prioritaires de la population selon la dimension de la ville.	101
12.1. Le Grand Casablanca	101
12.2. Les Grandes villes	101
12.3. Les villes moyennes	102
12.4. Les petites villes	102
Tableau 13: Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon la profession du chef de ménage.	103
13.1. Milieu urbain : Corps législatifs, cadres supérieurs et membres des professions libérales	103
13.2. Milieu urbain : Cadres moyens et employés de bureau	103
13.3. Milieu urbain : Commerçants et intermédiaires financiers.	104
13.4. Milieu urbain : Exploitants agricoles et assimilés.	104
13.5. Milieu urbain : Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat	105
13.6. Milieu urbain : Ouvriers agricoles et non agricoles	105
Tableau 14: Principaux besoins prioritaires de la population rurale selon la profession du chef de ménage.	106
14.1. Milieu rural : Corps législatifs, cadres supérieurs et membres des professions libérales	106
14.2. Milieu urbain: Cadres moyens et employés de bureau	106
14.3. Milieu rural : Commerçants et intermédiaires financiers	107
14.4. Milieu rural : Exploitants agricoles et assimilés	107
14.5. Milieu rural : Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat.	108
14.6. Milieu rural : Ouvriers agricoles et non agricoles	108
Tableau 15: Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon la strate d'habitat.	109
15.1. Strate d'habitat : Luxe et moderne	109
15.2. Strate d'habitat : Ancienne médina.	109
15.3. Strate d'habitat : Sociale et économique	110
15.4. Strate d'habitat: Précaire, clandestin et douars urbains.	110
Tableau 16: Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon le sexe du chef de ménage	111
16.1. Milieu urbain: Chef de ménage de sexe masculin.	111
16.2. Milieu urbain: Chef de ménage de sexe féminin.	111
Tableau 17: Principaux besoins prioritaires de la population rurale selon le sexe du chef de ménage.	112
17.1. Milieu Rural : Chef de ménage de sexe masculin	112
17.2. Milieu Rural : Chef de ménage de sexe féminin.	112
Tableau 18: Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon l'âge du chef de ménage.	113
18.1 Milieu Urbain : Le chef de ménage est âgé de moins de 30 ans.	113
18.2. Milieu Urbain : Le chef de ménage est âgé de moins de 30 à 49 ans.	113
18.3. Milieu Urbain : Le chef de ménage est âgé de 50 ans et plus.	114

- **Liste des tableaux statistiques (suite et fin)**

Intitulé du tableau	Page
Tableau 19: Principaux besoins prioritaires de la population rural selon l'âge du chef de ménage.	114
19.1 Milieu rural : Le chef de ménage est âgé de moins de 30 ans.	114
19.2. Milieu rural : Le chef de ménage est âgé de 30 à 49 ans.	115
19.3. Milieu rural: Le chef de ménage est âgé de 50 ans et plus.	115
Tableau 20: Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon le niveau scolaire du chef de ménage.	116
20.1. Milieu urbain : Chef de ménage sans niveau scolaire.	116
20.2. Milieu urbain : Chef de ménage de niveau scolaire fondamental.	116
20.3. Milieu urbain : Chef de ménage de niveau secondaire ou supérieur.	117
Tableau 21: Principaux besoins prioritaires de la population rurale selon le niveau scolaire du chef de ménage.	117
21.1. Rural : Chef de ménage sans niveau scolaire.	117
21.2. Rural : Chef de ménage de niveau scolaire du fondamental.	118
21.3. Rural : Chef de ménage de niveau secondaire ou supérieur.	118
Tableau 22: Principaux besoins prioritaires de la population de l'espace cible du BAJ 1 selon le sexe du chef de ménage.	119
22.1. Espace cible du BAJ 1: Le chef de ménage est de sexe masculin.	119
22.2. Espace cible du BAJ 1: Le chef de ménage est de sexe féminin.	119
Tableau 23: Principaux besoins prioritaires de la population de l'espace cible du BAJ 1 selon le niveau d'éducation du chef de ménage.	120
23.1. Espace cible du BAJ 1 : Le chef de ménage est sans niveau scolaire.	120
23.2. Espace cible du BAJ 1 : Le chef de ménage de niveau scolaire du fondamental.	120
23.3. Espace cible du BAJ 1 : Le chef de ménage est de niveau scolaire du secondaire ou du supérieur.	121
Tableau 24: Principaux besoins prioritaires de la population de l'espace BAJ 1 selon la profession du chef de ménage.	121
24.1. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est « Corps législatifs, cadres supérieurs ou membres de professions libérales ».	121
24.2. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est « Cadres moyens et employés de bureau ».	122
24.3. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est « Commerçants ou intermédiaires financiers ».	122
24.4. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est «Exploitants agricoles et assimilés».	123
24.5. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est «Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat».	123
24.6. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est «Ouvrier agricole ou non agricole ».	124

- *Tabulation de l'ordre de hiérarchie des priorités sociales*

Tableau 01 : Classement des besoins prioritaires de la population au niveau national

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	15,16
2	Disponibilité d'eau potable	14,44
3	Construction et entretien des routes	14,43
4	Emploi	14,11
5	Habitat social	10,60
6	Réseau d'égouts	4,25
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,93
8	Pavement (goudronnage) des rues	2,57
9	Ecole, collège et lycée	2,35
10	Sécurité du citoyen	1,76
11	Augmentation des salaires	1,29
12	Aides aux familles démunies	1,13
13	Mosquées	0,86
14	Transport rural	0,62
15	Espace vert	0,56
16	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,49
17	Transport urbain	0,35
18	Amélioration des retraites	0,31
19	Allègement des impôts sur les revenus limités	0,27
20	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,27
21	Lutte contre l'habitat insalubre	0,26
22	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,25
23	Souk hebdomadaire et assimilés	0,23
24	Proximité de l'administration	0,23
25	Téléphone	0,19
26	Gratuité de l'hospitalisation	0,18
27	Jardin d'enfants	0,16
28	Réforme administrative et allègement des procédures d'obtention des papiers administratifs	0,14
29	Complexes sportifs et piscines	0,12

Tableau 01 : Classement des besoins prioritaires de la population au niveau national (suite)

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
30	Généralisation de la couverture médicale	0,10
31	Loisirs, sports et culture	0,10
32	Hôpital des spécialités	0,09
33	Réforme de l'enseignement	0,09
34	Lutte contre la délinquance	0,09
35	Club d'initiation	0,08
36	Transport interurbain	0,07
37	Allocation du chômage	0,06
38	Locaux commerciaux pour produits alimentaires	0,05
39	Activité de loisirs pour enfants	0,05
40	Aide à la création de coopérative de production	0,05
41	Baisse des prix des médicaments	0,04
42	Gratuité des soins de santé pour les populations pauvres	0,04
43	Création de centres culturels et des bibliothèques	0,04
44	Lotissements aménagés	0,03
45	Facilité d'obtention de crédits immobiliers	0,03
46	Centres de lutte contre l'analphabétisme	0,03
47	Facilités d'obtention d'autorisation de transport	0,03
48	Maisons de jeunes	0,03
49	Contrôle de qualité des produits alimentaires	0,02
50	Centres de formation professionnelle	0,02
51	Lutte contre les licenciements abusifs	0,02
52	Révision des prix des produits agricoles	0,02
53	Construction des maisons des vieillards	0,02
54	Intégrer les handicapés dans la vie sociale	0,02
55	Création des réseaux de distributions des produits alimentaires Dans les zones enclavées	0,01
56	Etablissement universitaire	0,01
57	Contrôle de la qualité de l'enseignement	0,01
58	Contrôle des prix de transport	0,01
59	Intégration des artisans dans la couverture sociale (retraite)	0,01
60	Répression de la fraude	0,01
61	Contrôles judiciaires	0,01
62	Développement du système de la "hisba", et de la répression de la spéculation.	0,01

Tableau 02 : Classement des besoins prioritaires de la population urbaine

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	19,84
2	Habitat social	18,09
3	Construction et entretien des routes	8,77
4	Réseau d'égouts	7,64
5	Disponibilité d'eau potable	6,40
6	Pavement (goudronnage) des rues	4,78
7	Electricité	4,74
8	Sécurité du citoyen	3,32
9	Augmentation des salaires	2,03
10	Mosquées	1,50
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,13
12	Aides aux familles démunies	1,10
13	Espace vert	1,08
14	Transport urbain	0,59
15	Amélioration des retraites	0,56
16	Allègement des impôts sur les revenus limités	0,51
17	Ecole, collège et lycée	0,38
18	Lutte contre l'habitat insalubre	0,36
19	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,34
20	Souk hebdomadaire et assimilés	0,34
21	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,31
22	Gratuité de l'hospitalisation	0,28
23	Jardin d'enfants	0,21
24	Généralisation de la couverture médicale	0,20
25	Complexes sportifs et piscines	0,20
26	Réforme administrative et allègement des procédures d'obtention des papiers administratifs	0,20
27	Réforme de l'enseignement	0,18
28	Loisirs, sports et culture	0,18
29	Lutte contre la délinquance	0,16
30	Téléphone	0,13

Tableau 02 : Classement des besoins prioritaires de la population urbaine (suite)

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
31	Hôpital des spécialités	0,13
32	Allocation du chômage	0,10
33	Locaux commerciaux pour produits alimentaires	0,08
34	Activité de loisirs pour enfants	0,08
35	Baisse des prix des médicaments	0,07
36	Gratuité des soins de santé pour les populations pauvres	0,07
37	Centres de lutte contre l'analphabétisme	0,07
38	Transport interurbain	0,07
39	Transport rural	0,07
40	Facilités d'obtention d'autorisation de transport	0,07
41	Création de centres culturels et des bibliothèques	0,07
42	Proximité de l'administration	0,07
43	Lotissements aménagés	0,05
44	Club d'initiation	0,05
45	Maisons de jeunes	0,05
46	Contrôle de qualité des produits alimentaires	0,03
47	Facilité d'obtention de crédits immobiliers	0,03
48	Lutte contre les licenciements abusifs	0,03
49	Aide à la création des coopératives de production	0,03
50	Intégration des handicapés dans la vie sociale	0,03
51	Etablissements universitaires	0,02
52	Centres de formation professionnelle	0,02
53	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,02
54	Révision des prix des produits agricoles	0,02
55	Intégration des artisans dans la couverture sociale (retraite)	0,02
56	Construction des maisons des vieillards	0,02
57	Répression de la fraude	0,02
58	Contrôles judiciaires	0,02
59	Développement du système de la "hisba", et de la répression de la spéculation	0,02

Tableau 03 : Classement des besoins prioritaires de la population rurale

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	26,5
2	Disponibilité d'eau potable	23,2
3	Construction et entretien des routes	20,6
4	Emploi	7,87
5	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,90
6	Ecole, collège et lycée	4,50
7	Habitat social	2,44
8	Transport rural	1,23
9	Aides aux familles démunies	1,18
10	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,01
11	Réseau d'égouts	0,57
12	Augmentation des salaires	0,48
13	Proximité de l'administration	0,41
14	Téléphone	0,25
15	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,23
16	Pavement (goudronnage) des rues	0,16
17	Mosquées	0,16
18	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,14
19	Lutte contre l'habitat insalubre	0,14
20	Souk hebdomadaire et assimilés	0,11
21	Jardin d'enfants	0,11
22	Club d'initiation	0,11
23	Transport urbain	0,09
24	Réforme administrative et allégement des procédures d'obtention des papiers administratifs	0,09
25	Gratuité de l'hospitalisation	0,07
26	Transport interurbain	0,07
27	Lutte contre les licenciements abusifs	0,07
28	Hôpital des spécialités	0,05
29	Sécurité du citoyen	0,05
30	Complexes sportifs et piscines	0,04
31	Amélioration des retraites	0,04

Tableau 03 : Classement des besoins prioritaires de la population rurale (suite)

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
32	Création de réseaux de distributions des produits alimentaires dans les zones enclavées	0,02
33	Locaux commerciaux pour produits alimentaires	0,02
34	Lotissements aménagés	0,02
35	Facilité d'obtention de crédits immobiliers	0,02
36	Baisse des prix des médicaments	0,02
37	Gratuité des soins de santé pour les populations pauvres	0,02
38	Centres de formation professionnelle	0,02
39	Contrôle de la qualité de l'enseignement	0,02
40	Contrôle des prix de transport	0,02
41	Création de centres culturels et des bibliothèques	0,02
42	Activité de loisirs pour enfants	0,02
43	Loisirs, sports et culture	0,02
44	Allègement des impôts sur les revenus limités	0,02
45	Allocation du chômage	0,02
46	Révision des prix des produits agricoles	0,02
47	Construction des maisons des vieillards	0,02

Tableau 04 : Classement des besoins prioritaires de la population urbaine des provinces ciblées par le premier programme de priorités sociales (BAJ 1)

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Réseau d'égouts	13,42
2	Construction et entretien des routes	13,26
3	Emploi	11,23
4	Disponibilité d'eau potable	10,92
5	Pavement (goudronnage) des rues	8,42
6	Habitat social	7,49
7	Electricité	3,74
8	Transport urbain	3,28
9	Augmentation des salaires	2,65
10	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,03
11	Sécurité du citoyen	1,87
12	Mosquées	1,40
13	Souk hebdomadaire et assimilés	0,78
14	Ecole, collège et lycée	0,78
15	Espace vert	0,78
16	Aide aux familles démunies	0,62
17	Complexes sportifs et piscines	0,47
18	Maisons de jeunes	0,47
19	Lutte contre l'habitat insalubre	0,31
20	Hôpital des spécialités	0,31
21	Gratuité de l'hospitalisation	0,31
22	Transport rural	0,31
23	Téléphone	0,16
24	Baisse des prix des médicaments	0,16
25	Gratuité des soins de santé pour les populations pauvres	0,16
26	Etablissement universitaire	0,16
27	Transport interurbain	0,16
28	Amélioration des retraites	0,16
29	Allègement des impôts sur les revenus limités	0,16
30	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,16

Note : Les provinces cibles du premier programme de priorités sociales (BAJ1) sont: El-Kelaa Sraghna, Ourzazate, Taroudant, Essaouira, Azilal, Chefchaouen, Sidi-Kacem, Tiznit, Safi, Chichaoua, El-Haouz, Taza, Al-Hoceima et Zagoura.

Tableau 05: Classement des besoins prioritaires de la population rurale des provinces ciblées par le premier programme de priorités sociales (BAJ 1)

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	30,00
2	Construction et entretien des routes	23,68
3	Disponibilité d'eau potable	22,46
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	7,17
5	Emploi	4,38
6	Ecole, collège et lycée	3,88
7	Transport rural	1,22
8	Habitat social	1,13
9	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,90
10	Réseau d'égouts	0,59
11	Aides aux familles démunies	0,45
12	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,27
13	Augmentation des salaires	0,27
14	Pavement (goudronnage) des rues	0,23
15	Téléphone	0,18
16	Proximité de l'administration	0,14
17	Souk hebdomadaire et assimilés	0,09
18	Club d'initiation	0,09
19	Sécurité du citoyen	0,09
20	Hôpital des spécialités	0,05
21	Gratuité des soins de santé pour les populations pauvres	0,05
22	Jardin d'enfants	0,05
23	Centres de formation professionnelle	0,05
24	Contrôle de la qualité de l'enseignement	0,05
25	Transport urbain	0,05
26	Transport interurbain	0,05
27	Aide à la création de coopérative de production	0,05
28	Réforme administrative et allègement des procédures d'obtention des papiers administratifs	0,05

Note : Les provinces cibles du premier programme de priorités sociales (BAJ1) sont: El-Kelaa Sraghna, Ourzazate, Taroudant, Essaouira, Azilal, Chefchaouen, Sidi-Kacem, Tiznit, Safi, Chichaoua, El-Haouz, Taza, Al-Hoceima et Zagoura

Tableau 06 : Classement des besoins prioritaires de la population urbaine de la strate nord des provinces du BAJ 1

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	17,02
2	Disponibilité d'eau potable	7,80
3	Emploi	7,80
4	Habitat social	7,45
5	Transport urbain	7,45
6	Pavement (goudronnage) des rues	7,09
7	Réseau d'égouts	5,67
8	Mosquées	3,19
9	Augmentation des salaires	3,19
10	Electricité	2,84
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,48
12	Sécurité du citoyen	2,13
13	Souk hebdomadaire et assimilés	1,42
14	Ecole, collège et lycée	1,42
15	Lutte contre l'habitat insalubre	0,71
16	Transport rural	0,71
17	Espace vert	0,71
18	Maisons de jeunes	0,71
19	Téléphone	0,35
20	Baisse des prix des médicaments	0,35
21	Gratuité de l'hospitalisation	0,35
22	Allègement des impôts sur les revenus limités	0,35
23	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,35
24	Aides aux familles démunies	0,35

Note : La strate nord des provinces du BAJ 1 regroupe Chefchaouen, Sidi-Kacem, Taza et Al-Hoceima.

Tableau 07: Classement des besoins prioritaires de la population urbaine de la strate centre des provinces du BAJ 1

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Réseau d'égouts	19,50
2	Emploi	13,93
3	Disponibilité d'eau potable	13,37
4	Construction et entretien des routes	10,31
5	Pavement (goudronnage) des rues	9,47
6	Habitat social	7,52
7	Electricité	4,46
8	Augmentation des salaires	2,23
9	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,67
10	Sécurité du citoyen	1,67
11	Complexes sportifs et piscines	0,84
12	Espace vert	0,84
13	Aides aux familles démunies	0,84
14	Hôpital des spécialités	0,56
15	Souk hebdomadaire et assimilés	0,28

Note : La strate centre des provinces BAJ 1 regroupe El-Kelaa Sraghna, Ourzazate, Taroudant, Essaouira, Azilal, Tiznit, Safi, Chichaoua, Taza et Zagoura.

Tableau 08 : Classement des besoins prioritaires de la population rurale de la strate nord des provinces du BAJ 1

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	32,94
2	Disponibilité d'eau potable	20,83
3	Electricité	20,24
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	6,06
5	Emploi	6,06
6	Ecole, collège et lycée	5,47
7	Transport rural	2,07
8	Aides aux familles démunies	1,03
9	Réseau d'égouts	0,89
10	Habitat social	0,74
11	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,59
12	Augmentation des salaires	0,44
13	Téléphone	0,30
14	Proximité de l'administration	0,30
15	Jardin d'enfants	0,15
16	Club d'initiation	0,15
17	Transport urbain	0,15

Note : La strate nord des provinces du BAJ 1 regroupe Chefchaouen, Sidi-Kacem, Taza et Al-Hoceima.

Tableau 09 : Classement des besoins prioritaires de la population rurale de la strate centre des provinces du BAJ 1

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	34,29
2	Disponibilité d'eau potable	23,18
3	Construction et entretien des routes	19,61
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	7,66
5	Emploi	3,64
6	Ecole, collège et lycée	3,18
7	Habitat social	1,30
8	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,04
9	Transport rural	0,84
10	Réseau d'égouts	0,45
11	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,39
12	Pavement (goudronnage) des rues	0,32
13	Augmentation des salaires	0,19
14	Aides aux familles démunies	0,19
15	Souk hebdomadaire et assimilés	0,13
16	Téléphone	0,13
17	Sécurité du citoyen	0,13

Note : La strate centre des provinces BAJ 1 regroupe El-Kelaa Sraghna, Ourzazate, Taroudant, Essaouira, Azilal, Tiznit, Safi, Chichaoua, Taza et Zagoura.

Tableau 10 : Principaux besoins prioritaires de la population citadine selon les régions

10.1. Zones urbaines des régions du sud

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Réseau d'égouts	52,76
2	Construction et entretien des routes	9,06
3	Disponibilité d'eau potable	7,48
4	Emploi	7,48
5	Pavement (goudronnage) des rues	5,12
6	Habitat social	4,33
7	Electricité	3,94
8	Espace vert	0,79
9	Aides aux familles démunies	0,79
10	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,39

Note : Les régions dites du sud dans ce document sont les suivantes : Oued Ed-dahab-lagouira, Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-EsSemara.

10.2. Zones urbaines de la région du Sous-Massa-Daraa

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	15,06
2	Emploi	12,59
3	Réseau d'égouts	12,10
4	Habitat social	8,15
5	Construction et entretien des routes	7,16
6	Electricité	6,91
7	Mosquées	6,17
8	Sécurité du citoyen	3,46
9	Espace vert	3,21
10	Pavement (goudronnage) des rues	2,72
11	Ecole, collège et lycée	1,48
12	Hôpital, dispensaire et centre de santé	0,99

10.3. Zones urbaines de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	26,96
2	Habitat social	18,14
3	Construction et entretien des routes	16,67
4	Réseau d'égouts	4,41
5	Augmentation des salaires	3,92
6	Sécurité du citoyen	3,43
7	Pavement (goudronnage) des rues	2,45
8	Disponibilité d'eau potable	1,47
9	Electricité	1,47
10	Transport urbain	1,47
11	Allègement des impôts sur les revenus limités	1,47
12	Gratuité de l'hospitalisation	0,98
13	Transport rural	0,98

10.4. Zones urbaines de la région du Chaouia-Ourdigha

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	33,90
2	Habitat social	25,99
3	Réseau d'égouts	10,73
4	Augmentation des salaires	3,39
5	Electricité	2,82
6	Pavement (goudronnage) des rues	2,26
7	Espace vert	2,26
8	Construction et entretien des routes	1,69
9	Amélioration des retraites	1,69
10	Aides aux familles démunies	1,69
11	Sécurité du citoyen	1,69
12	Disponibilité d'eau potable	1,13
13	Allègement des impôts sur les revenus limités	1,13

10.5. Zones urbaines de la région de Marrakech-Tensift-El Haouz

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	14,71
2	Autres besoins d'habitats	14,71
3	Pavement (goudronnage) des rues	12,61
4	Réseau d'égouts	12,18
5	Construction et entretien des routes	10,50
6	Emploi	10,08
7	Electricité	4,83
8	Disponibilité d'eau potable	4,20
9	Mosquées	2,31
10	Contrôle des prix des produits alimentaires	1,68
11	Sécurité du citoyen	0,84
12	Jardin d'enfants	0,63
13	Ecole, collège et lycée	0,63

10.6. Zones urbaines de la région de l'Oriental

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	19,56
2	Emploi	19,56
3	Disponibilité d'eau potable	14,67
4	Construction et entretien des routes	14,50
5	Electricité	8,77
6	Réseau d'égouts	4,38
7	Augmentation des salaires	1,52
8	Espace vert	1,35
9	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,18
10	Allègement des impôts sur les revenus limités	1,01
11	Jardin d'enfants	0,51
12	Ecole, collège et lycée	0,51
13	Loisirs, sports et culture	0,51

10.7. Zones urbaines de la région du Grand Casablanca

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	38,68
2	Emploi	21,42
3	Autres besoins d'habitats	8,68
4	Sécurité du citoyen	5,75
5	Electricité	2,17
6	Augmentation des salaires	1,89
7	Disponibilité d'eau potable	1,79
8	Construction et entretien des routes	1,60
9	Pavement (goudronnage) des rues	1,51
10	Amélioration des retraites	1,32
11	Aides aux familles démunies	1,23
12	Réseau d'égouts	1,04
13	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,94

10.8. Zones urbaines de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	21,35
2	Habitat social	16,82
3	Construction et entretien des routes	7,89
4	Disponibilité d'eau potable	7,12
5	Electricité	6,60
6	Sécurité du citoyen	4,66
7	Réseau d'égouts	2,85
8	Mosquées	2,46
9	Espace vert	2,20
10	Augmentation des salaires	1,42
11	Lutte contre l'habitat insalubre	1,03
12	Amélioration des retraites	0,78
13	Aides aux famille démunies	0,78

10.9. Zones urbaines de la région de Doukkala-Abda

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	25,21
2	Habitat social	20,92
3	Construction et entretien des routes	9,74
4	Pavement (goudronnage) des rues	8,88
5	Aides aux familles démunies	4,87
6	Electricité	2,01
7	Augmentation des salaires	2,01
8	Sécurité du citoyen	2,01
9	Disponibilité d'eau potable	1,72
10	Gratuité de l'hospitalisation	1,72
11	Réseau d'égouts	1,43
12	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,15
13	Espace vert	1,15

10.10. Zones urbaines de la région de Tadla-Azilal

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	23,74
2	Habitat social	15,66
3	Réseau d'égouts	9,09
4	Disponibilité d'eau potable	8,08
5	Electricité	7,07
6	Pavement (goudronnage) des rues	5,05
7	Augmentation des salaires	5,05
8	Construction et entretien des routes	4,55
9	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,54
10	Aides aux familles démunies	3,54
11	Lutte contre la délinquance	1,52
12	Sécurité du citoyen	1,52

10.11. Zones urbaines de la région de Meknès-Tafilalet

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	25,16
2	Habitat social	11,3
3	Réseau d'égouts	9,17
4	Electricité	9,17
5	Disponibilité d'eau potable	6,40
6	Pavement (goudronnage) des rues	6,40
7	Construction et entretien des routes	5,76
8	Augmentation des salaires	3,20
9	Sécurité du citoyen	2,13
10	Aides aux familles démunies	1,49
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,28
12	Souk hebdomadaire et assimilés	1,07
13	Espace vert	1,07

10.12. Zones urbaines de la région de Fès-Boulemane

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	24,69
2	Pavement (goudronnage) des rues	11,32
3	Habitat social	10,70
4	Construction et entretien des routes	8,44
5	Réseau d'égouts	7,61
6	Sécurité du citoyen	6,38
7	Electricité	2,88
8	Mosquées	2,88
9	Disponibilité d'eau potable	2,26
10	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,85
11	Aides aux familles démunies	1,44
12	Lutte contre l'habitat insalubre	1,03
13	Augmentation des salaires	1,03

10.13. Zones urbaines de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Pavement (goudronnage) des rues	15,61
2	Construction et entretien des routes	14,15
3	Emploi	9,76
4	Disponibilité d'eau potable	9,27
5	Réseau d'égouts	6,83
6	Transport urbain	6,34
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,41
8	Electricité	2,93
9	Habitat social	1,95
10	Ecole, collège et lycée	1,95
11	Lutte contre l'habitat insalubre	0,98
12	Espace vert	0,98
13	Mosquées	0,98

10.14. Zones urbaines de la région de Tanger-Tétouan

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	20,00
2	Emploi	16,99
3	Disponibilité d'eau potable	9,25
4	Habitat social	8,60
5	Augmentation des salaires	6,67
6	Sécurité du citoyen	5,38
7	Pavement (goudronnage) des rues	5,16
8	Réseau d'égouts	4,73
9	Electricité	2,37
10	Transport urbain	1,94
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,72
12	Mosquées	1,72
13	Gratuité de l'hospitalisation	1,51

Tableau 11 : Principaux besoins prioritaires de la population rurale selon les régions

11.1. Zones rurales des régions du sud

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	54,35
2	Construction et entretien des routes	19,57
3	Disponibilité d'eau potable	8,70
4	Emploi	6,52
5	Habitat social	2,17
6	Ecole, collège et lycée	2,17

Note : Les régions dites du sud dans ce document sont : Oued Ed-dahab-lagouira, Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-EsSemara

11.2. Zones rurales de la région de Sous-Massa-Daraa

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	37,41
2	Disponibilité d'eau potable	26,14
3	Construction et entretien des routes	18,35
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,56
5	Emploi	4,32
6	Ecole, collège et lycée	3,24
7	Habitat social	0,84
8	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,72
9	Réseau d'égouts	0,60
10	Club d'initiation	0,24
11	Souk hebdomadaire et assimilés	0,12
12	Contrôle de la qualité de l'enseignement	0,12
13	Pavement (goudronnage) des rus	0,12
14	Complexes, sportifs et piscines	0,12

11.3. Zones rurales de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	33,42
2	Disponibilité d'eau potable	26,89
3	Electricité	18,28
4	Emploi	6,27
5	Ecole, collège et lycée	3,92
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,39
7	Habitat social	2,35
8	Transport rural	1,04
9	Réseau d'égouts	0,78
10	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,78
11	Augmentation des salaires	0,52
12	Transport interurbain	0,26
13	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,26
14	Réforme administrative et allègement des procédures d'obtention des papiers administratifs	0,26

11.4. Zones rurales de la région du Chaouia-Ourdigha

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	25,13
2	Electricité	19,23
3	Disponibilité d'eau potable	17,69
4	Emploi	14,87
5	Aides aux familles démunies	3,85
6	Habitat social	3,33
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,82
8	Aide aux agriculteurs défavorisés	2,82
9	Ecole, collège et lycée	1,79
10	Transport interurbain	0,77
11	Transport rural	0,77
12	Augmentation des salaires	0,51
13	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,51

11.5. Zones rurales de la région de Marrakech-Tensift-El Haouz

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	30,63
2	Disponibilité d'eau potable	23,73
3	Construction et entretien des routes	18,16
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	9,69
5	Ecole, collège et lycée	4,72
6	Proximité de l'administration	2,18
7	Emploi	1,94
8	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,45
9	Transport rural	1,21
10	Souk hebdomadaire et assimilés	0,48
11	Habitat social	0,48
12	Téléphone	0,24
13	Hôpital des spécialités	0,24
14	Pavement (goudronnage) des rues	0,24

11.6. Zones rurales de la région de l'Oriental

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	25,64
2	Construction et entretien des routes	24,48
3	Emploi	14,09
4	Disponibilité d'eau potable	12,47
5	Habitat social	10,85
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,31
7	Ecole, collège et lycée	2,31
8	Réseau d'égouts	1,85
9	Aides aux familles démunies	1,39
10	Transport rural	0,92
11	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,92
12	Augmentation des salaires	0,69

11.7. Zones rurales de la région du Grand Casablanca

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	35,71
2	Electricité	25,00
3	Emploi	21,43
4	Habitat social	10,71
5	Transport rural	3,57
6	Aides aux familles démunies	3,57

11.8. Zones rurales de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Ecole, collège et lycée	19,72
2	Emploi	16,51
3	Disponibilité d'eau potable	14,68
4	Construction et entretien des routes	14,22
5	Electricité	13,30
6	Aide aux agriculteurs défavorisés	3,67
7	Lutte contre l'habitat insalubre	3,21
8	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,75
9	Habitat social	2,29
10	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	2,29
11	Augmentation des salaires	1,38
12	Transport rural	0,92

11.9. Zones rurales de la région de Doukkala-Abda

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	37,70
2	Electricité	22,69
3	Construction et entretien des routes	12,91
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	6,28
5	Emploi	5,41
6	Ecole, collège et lycée	5,24
7	Aides aux familles démunies	2,44
8	Habitat social	1,57
9	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,40
10	Transport rural	0,87
11	Pavement (goudronnage) des rues	0,70
12	Réforme administrative et allégement des procédures d'obtention des papiers administratifs	0,35

11.10. Zones rurales de la région de Tadla-Azilal

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	36,64
2	Disponibilité d'eau potable	27,93
3	Habitat social	8,41
4	Construction et entretien des routes	6,91
5	Emploi	5,11
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,00
7	Réseau d'égouts	1,80
8	Transport rural	1,20
9	Augmentation des salaires	1,20
10	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,20
11	Aides aux familles démunies	1,20

11.11. Zones rurales de la région de Meknès-Tafilalet

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	39,89
2	Emploi	13,02
3	Construction et entretien des routes	11,08
4	Disponibilité d'eau potable	9,42
5	Ecole, collège et lycée	3,88
6	Aides aux familles démunies	3,88
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,66
8	Téléphone	1,11
9	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	1,11
10	Habitat social	0,83
11	Jardin d'enfants	0,83
12	Augmentation des salaires	0,55

11.12. Zones rurales de la région de Fès-Boulemane

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	36,31
2	Construction et entretien des routes	23,21
3	Electricité	12,5
4	Emploi	9,52
5	Ecole, collège et lycée	5,95
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,17
7	Transport rural	2,38
8	Lutte contre l'habitat insalubre	0,6
9	Jardin d'enfants	0,6
10	Club d'initiation	0,6
11	Aides aux familles démunies	0,6

11.13. Zones rurales de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	30,67
2	Construction et entretien des routes	22,35
3	Electricité	18,92
4	Emploi	8,16
5	Hôpital, dispensaire et centre de santé	7,34
6	Ecole, collège et lycée	5,06
7	Transport rural	2,28
8	Aides aux familles démunies	1,14
9	Habitat social	0,98
10	Proximité de l'administration	0,33

11.14. Zones rurales de la région de Tanger-Tétouan

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	41,22
2	Electricité	17,8
3	Emploi	10,00
4	Ecole, collège et lycée	6,34
5	Disponibilité d'eau potable	6,10
6	Transport rural	4,15
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,17
8	Réseau d'égouts	1,71
9	Augmentation des salaires	1,71
10	Mosquées	1,22
11	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,98
12	Téléphone	0,73
13	Transport urbain	0,73

Tableau12 : Principaux besoins prioritaires de la population selon la dimension de la ville

12.1. Le Grand Casablanca

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	38,68
2	Emploi	21,42
3	Sécurité du citoyen	5,75
4	Electricité	2,17
5	Augmentation des salaires	1,89
6	Disponibilité d'eau potable	1,79
7	Construction et entretien des routes	1,60
8	Pavement (goudronnage) des rues	1,51
9	Amélioration des retraites	1,32
10	Aides aux familles démunies	1,23
11	Réseau d'égouts	1,04
12	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,94

12.2. Les Grandes villes

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	20,43
2	Habitat social	14,51
3	Autres besoins d'habitats	10,51
4	Construction et entretien des routes	10,2
5	Pavement (goudronnage) des rues	6,02
6	Disponibilité d'eau potable	5,72
7	Sécurité du citoyen	4,14
8	Electricité	3,80
9	Réseau d'égouts	3,76
10	Mosquées	2,57
11	Augmentation des salaires	2,02
12	Espace vert	1,54
13	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,30

12.3. Les villes moyennes

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	20,23
2	Habitat social	14,15
3	Réseau d'égouts	13,65
4	Construction et entretien des routes	10,36
5	Disponibilité d'eau potable	6,08
6	Pavement (goudronnage) des rues	5,86
7	Electricité	4,07
8	Augmentation des salaires	2,43
9	Construction des maisons des vieillards	1,86
10	Sécurité du citoyen	1,43
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,07

12.4. Les petites villes

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Réseau d'égouts	21,15
2	Disponibilité d'eau potable	16,37
3	Emploi	14,46
4	Electricité	13,51
5	Construction et entretien des routes	10,37
6	Habitat social	10,10
7	Pavement (goudronnage) des rues	2,46
8	Augmentation des salaires	1,50
9	Espace vert	1,09
10	Hôpital, dispensaire et centre de santé	0,95
11	Aides aux familles démunies	0,95

Tableau 13 : Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon la profession du chef de ménage

13.1. Milieu urbain : Corps législatifs, cadres supérieurs et membres des professions libérales

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	15,75
2	Construction et entretien des routes	12,43
3	Emploi	8,29
4	Pavement (goudronnage) des rues	5,80
5	Sécurité du citoyen	5,80
6	Réseau d'égouts	3,59
7	Espace vert	3,31
8	Electricité	2,76
9	Mosquées	2,76
10	Augmentation des salaires	2,76
11	Disponibilité d'eau potable	2,49

13.2. Milieu urbain : Cadres moyens et employés de bureau

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	21,61
2	Emploi	12,50
3	Construction et entretien des routes	11,44
4	Réseau d'égouts	7,52
5	Pavement (goudronnage) des rues	6,46
6	Augmentation des salaires	5,61
7	Sécurité du citoyen	3,71
8	Disponibilité d'eau potable	3,18
9	Electricité	2,22
10	Espace vert	2,22
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,06

13.3. Milieu urbain : Commerçants et intermédiaires financiers

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	20,24
2	Habitat social	16,13
3	Construction et entretien des routes	9,28
4	Disponibilité d'eau potable	7,76
5	Réseau d'égouts	6,85
6	Electricité	6,09
7	Pavement (goudronnage) des rues	5,33
8	Sécurité du citoyen	3,20
9	Mosquées	1,67
10	Espace vert	1,22
11	Allègement des impôts sur les revenus limités	1,22

13.4. Milieu urbain : Exploitants agricoles et assimilés

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	21,39
2	Emploi	16,76
3	Electricité	15,61
4	Construction et entretien des routes	11,56
5	Réseau d'égouts	10,40
6	Habitat social	8,09
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,31
8	Aides aux familles démunies	1,73
9	Pavement (goudronnage) des rues	1,16

13.5. Milieu urbain : Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	23,91
2	Emploi	17,98
3	Réseau d'égouts	8,84
4	Construction et entretien des routes	7,80
5	Disponibilité d'eau potable	6,76
6	Pavement (goudronnage) des rues	4,99
7	Electricité	4,26
8	Sécurité du citoyen	2,81
9	Augmentation des salaires	1,66
10	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,35
11	Mosquées	1,14

13.6. Milieu urbain : Ouvriers agricoles et non agricoles

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	23,3
2	Emploi	20,56
3	Disponibilité d'eau potable	9,87
4	Réseau d'égouts	6,80
5	Construction et entretien des routes	6,72
6	Electricité	6,14
7	Pavement (goudronnage) des rues	3,73
8	Sécurité du citoyen	2,57
9	Augmentation des salaires	2,24
10	Hôpital, dispensaire et centre de santé	0,83

Tableau 14 : Principaux besoins prioritaires de la population rurale selon la profession du chef de ménage

14.1. Milieu rural : Corps législatifs, cadres supérieurs et membres des professions libérales

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	30,00
2	Construction et entretien des routes	26,67
3	Electricité	20,00
4	Habitat social	10,00
5	Augmentation des salaires	6,67
6	Téléphone	3,33
7	Emploi	3,33

14.2. Milieu urbain: Cadres moyens et employés de bureau

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	21,97
2	Electricité	20,23
3	Disponibilité d'eau potable	16,76
4	Habitat social	9,83
5	Augmentation des salaires	6,36
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	5,20
7	Transport rural	4,62
8	Emploi	3,47
9	Ecole, collège et lycée	2,89
10	Jardin d'enfants	1,73
11	Réseau d'égouts	1,16
12	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,58

14.3. Milieu rural : Commerçants et intermédiaires financiers

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	28,50
2	Construction et entretien des routes	21,50
3	Electricité	20,09
4	Emploi	8,41
5	Habitat social	3,74
6	Ecole, collège et lycée	2,80
7	Réseau d'égouts	2,34
8	Lutte contre l'habitat insalubre	1,40
9	Téléphone	1,40
10	Transport rural	0,93
11	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,93

14.4. Milieu rural : Exploitants agricoles et assimilés

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	29,21
2	Disponibilité d'eau potable	23,71
3	Construction et entretien des routes	21,25
4	Emploi	5,89
5	Hôpital, dispensaire et centre de santé	5,77
6	Ecole, collège et lycée	5,23
7	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,27
8	Transport rural	1,04
9	Habitat social	0,65
10	Aides aux familles démunies	0,50
11	Proximité de l'administration	0,50

14.5. Milieu rural : Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	25,77
2	Electricité	25,52
3	Construction et entretien des routes	14,43
4	Emploi	11,60
5	Habitat social	5,15
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,87
7	Ecole, collège et lycée	2,58
8	Transport rural	1,80
9	Réseau d'égouts	1,29
10	Aides aux familles démunies	1,29
11	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,77

14.6. Milieu rural : Ouvriers agricoles et non agricoles

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	23,08
2	Disponibilité d'eau potable	22,00
3	Construction et entretien des routes	20,92
4	Emploi	11,69
5	Ecole, collège et lycée	5,46
6	Habitat social	4,15
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,00
8	Transport rural	1,31
9	Aides aux familles démunies	0,77
10	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,69
11	Réseau d'égouts	0,62
12	Augmentation des salaires	0,62

Tableau 15 : Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon la strate d'habitat

15.1. Strate d'habitat : Luxe et moderne

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	15,07
2	Habitat social	13,30
3	Construction et entretien des routes	12,94
4	Sécurité du citoyen	8,51
5	Mosquées	4,61
6	Electricité	3,37
7	Pavement (goudronnage) des rues	2,48
8	Augmentation des salaires	2,48
9	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,77
10	Réseau d'égouts	1,42
11	Ecole, collège et lycée	1,06

15.2. Strate d'habitat : Ancienne médina

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	25,16
2	Emploi	21,15
3	Réseau d'égouts	14,42
4	Pavement (goudronnage) des rues	5,93
5	Sécurité du citoyen	4,33
6	Construction et entretien des routes	3,53
7	Electricité	2,72
8	Disponibilité d'eau potable	2,56
9	Aides aux familles démunies	1,28
10	Augmentation des salaires	1,12
11	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,80

15.3. Strate d'habitat : Sociale et économique

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	23,01
2	Habitat social	19,43
3	Construction et entretien des routes	8,83
4	Réseau d'égouts	5,82
5	Pavement (goudronnage) des rues	5,06
6	Disponibilité d'eau potable	4,40
7	Electricité	3,45
8	Sécurité du citoyen	3,06
9	Augmentation des salaires	2,5
10	Mosquées	1,50
11	Espace vert	1,19
12	Aides aux familles démunies	1,13

15.4. Strate d'habitat: Précaire, clandestin et douars urbains

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	18,20
2	Réseau d'égouts	13,07
3	Habitat social	12,10
4	Electricité	10,87
5	Emploi	10,87
6	Construction et entretien des routes	9,36
7	Pavement (goudronnage) des rues	4,33
8	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,47
9	Espace vert	1,41
10	Aides aux familles démunies	1,24
11	Sécurité du citoyen	1,06
12	Transport urbain	0,97

Tableau 16 : Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon le sexe du chef de ménage

16.1. Milieu urbain : Chef de ménage de sexe masculin

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	18,94
2	Emploi	18,13
3	Construction et entretien des routes	9,18
4	Réseau d'égouts	7,48
5	Disponibilité d'eau potable	6,53
6	Electricité	4,91
7	Pavement (goudronnage) des rues	4,68
8	Sécurité du citoyen	3,29
9	Augmentation des salaires	2,26
10	Mosquées	1,70
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,20
12	Espace vert	1,16

16.2. Milieu urbain : Chef de ménage de sexe féminin

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	26,28
2	Habitat social	14,93
3	Réseau d'égouts	8,24
4	Construction et entretien des routes	7,23
5	Disponibilité d'eau potable	5,83
6	Pavement (goudronnage) des rues	5,13
7	Electricité	4,12
8	Sécurité du citoyen	3,42
9	Aides aux familles démunies	2,72
10	Augmentation des salaires	1,17
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	0,86
12	Espace vert	0,78

Tableau 17 : Principaux besoins prioritaires de la population rurale selon le sexe du chef de ménage

17.1. Milieu Rural : Chef de ménage de sexe masculin

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	25,95
2	Disponibilité d'eau potable	23,20
3	Construction et entretien des routes	21,28
4	Emploi	7,83
5	Hôpital, dispensaire et centre de santé	5,05
6	Ecole, collège et lycée	4,83
7	Habitat social	2,38
8	Transport rural	1,26
9	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,04
10	Aides aux familles démunies	0,68
11	Réseau d'égouts	0,58

17.2. Milieu Rural : Chef de ménage de sexe féminin

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	30,88
2	Disponibilité d'eau potable	23,20
3	Construction et entretien des routes	15,20
4	Emploi	8,16
5	Aides aux familles démunies	5,12
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,68
7	Habitat social	2,88
8	Ecole, collège et lycée	1,92
9	Transport rural	0,96
10	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,96
11	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,80

Tableau 18 : Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon l'âge du chef de ménage

18.1. Milieu Urbain : Le chef de ménage est âgé de moins de 30 ans

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	19,47
2	Habitat social	18,03
3	Disponibilité d'eau potable	9,13
4	Electricité	7,69
5	Réseau d'égouts	7,45
6	Construction et entretien des routes	7,45
7	Pavement (goudronnage) des rues	6,49
8	Sécurité du citoyen	4,09
9	Augmentation des salaires	2,40
10	Mosquées	1,44
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	0,96
12	Espace vert	0,96

18.2. Milieu Urbain : Le chef de ménage est âgé de 30 à 49 ans

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	21,76
2	Emploi	14,58
3	Construction et entretien des routes	9,07
4	Réseau d'égouts	7,65
5	Disponibilité d'eau potable	6,74
6	Pavement (goudronnage) des rues	5,10
7	Electricité	4,75
8	Sécurité du citoyen	3,02
9	Augmentation des salaires	2,55
10	Espace vert	1,64
11	Mosquées	1,54
12	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,10

18.3. Milieu Urbain : Le chef de ménage est âgé de 50 ans et plus

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	26,54
2	Habitat social	13,49
3	Construction et entretien des routes	8,61
4	Réseau d'égouts	7,66
5	Disponibilité d'eau potable	5,47
6	Electricité	4,24
7	Pavement (goudronnage) des rues	4,09
8	Sécurité du citoyen	3,57
9	Aides aux familles démunies	1,94
10	Mosquées	1,47
11	Augmentation des salaires	1,31
12	Amélioration des retraites	1,31
13	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,19

Tableau 19 : Principaux besoins prioritaires de la population rural selon l'âge du chef de ménage

19.1 Milieu rural : Le chef de ménage est âgé de moins de 30 ans

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	27,01
2	Disponibilité d'eau potable	21,88
3	Construction et entretien des routes	20,31
4	Emploi	10,04
5	Ecole, collège et lycée	5,13
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,69
7	Habitat social	3,35
8	Transport rural	1,79
9	Réseau d'égouts	0,89
10	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,89
11	Proximité de l'administration	0,89
12	Aides aux familles démunies	0,67
13	Téléphone	0,22

19.2. Milieu rural : Le chef de ménage est âgé de 30 à 49 ans

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	25,91
2	Disponibilité d'eau potable	22,48
3	Construction et entretien des routes	20,77
4	Emploi	8,72
5	Ecole, collège et lycée	5,09
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,81
7	Habitat social	3,38
8	Transport rural	1,22
9	Réseau d'égouts	0,77
10	Augmentation des salaires	0,73
11	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,65
12	Aides aux familles démunies	0,37

19.3. Milieu rural : Le chef de ménage est âgé de 50 ans et plus

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	26,94
2	Disponibilité d'eau potable	24,07
3	Construction et entretien des routes	20,49
4	Emploi	6,75
5	Hôpital, dispensaire et centre de santé	5,01
6	Ecole, collège et lycée	3,87
7	Aides aux familles démunies	1,99
8	Habitat social	1,44
9	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,36
10	Transport rural	1,14
11	Proximité de l'administration	0,48
12	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,41

Tableau 20 : Principaux besoins prioritaires de la population urbaine selon le niveau scolaire du chef de ménage

20.1. Milieu urbain : Chef de ménage sans niveau scolaire

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	22,52
2	Habitat social	16,69
3	Réseau d'égouts	9,47
4	Disponibilité d'eau potable	8,42
5	Construction et entretien des routes	7,49
6	Electricité	5,62
7	Pavement (goudronnage) des rues	4,72
8	Sécurité du citoyen	2,62
9	Aides aux familles démunies	1,74
10	Mosquées	1,17
11	Augmentation des salaires	1,17
12	Hôpital, dispensaire et centre de santé	0,96

20.2. Milieu urbain : Chef de ménage de niveau scolaire fondamental

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	20,09
2	Emploi	19,86
3	Construction et entretien des routes	9,26
4	Réseau d'égouts	6,02
5	Disponibilité d'eau potable	5,10
6	Electricité	4,69
7	Pavement (goudronnage) des rues	4,28
8	Sécurité du citoyen	4,05
9	Augmentation des salaires	1,97
10	Mosquées	1,74
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,33
12	Espace vert	0,98

20.3. Milieu urbain : Chef de ménage de niveau secondaire ou supérieur

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	19,25
2	Construction et entretien des routes	11,98
3	Emploi	11,42
4	Pavement (goudronnage) des rues	5,75
5	Augmentation des salaires	4,81
6	Réseau d'égouts	4,53
7	Sécurité du citoyen	4,34
8	Espace vert	3,11
9	Mosquées	2,17
10	Disponibilité d'eau potable	2,08
11	Electricité	2,08
12	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,32

Tableau 21: Principaux besoins prioritaires de la population rurale selon le niveau scolaire du chef de ménage

21.1. Rural : Chef de ménage sans niveau scolaire

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	26,53
2	Disponibilité d'eau potable	23,68
3	Construction et entretien des routes	21,07
4	Emploi	7,49
5	Hôpital, dispensaire et centre de santé	5,09
6	Ecole, collège et lycée	4,61
7	Habitat social	1,93
8	Aides aux familles démunies	1,33
9	Transport rural	1,10
10	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,10

21.2. Rural : Chef de ménage de niveau scolaire du fondamental

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	27,06
2	Disponibilité d'eau potable	20,98
3	Construction et entretien des routes	19,10
4	Emploi	10,42
5	Habitat social	4,63
6	Ecole, collège et lycée	3,91
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,33
8	Transport rural	1,45
9	Augmentation des salaires	1,16
10	Réseau d'égouts	1,01

21.3. Rural : Chef de ménage de niveau secondaire ou supérieur

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	21,50
2	Disponibilité d'eau potable	15,89
3	Habitat social	11,21
4	Construction et entretien des routes	9,35
5	Emploi	8,41
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	6,54
7	Transport rural	5,61
8	Augmentation des salaires	4,67
9	Ecole, collège et lycée	3,74
10	Réseau d'égouts	2,80
11	Jardin d'enfants	1,87
12	Souk hebdomadaire et assimilés	0,93

Tableau 22 : Principaux besoins prioritaires de la population de l'espace cible du BAJ 1 selon le sexe du chef de ménage

22.1. Espace cible du BAJ 1 : Le chef de ménage est de sexe masculin

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	24,38
2	Construction et entretien des routes	22,37
3	Disponibilité d'eau potable	19,54
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	6,33
5	Emploi	5,67
6	Ecole, collège et lycée	3,61
7	Réseau d'égouts	3,14
8	Autres besoins d'habitats	2,61
9	Habitat social	2,39
10	Pavement (goudronnage) des rues	1,74
11	Transport rural	1,10
12	Augmentation des salaires	0,80
13	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,73

22.2. Espace cible du BAJ 1 : Le chef de ménage est de sexe féminin

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	23,31
2	Disponibilité d'eau potable	22,45
3	Construction et entretien des routes	15,09
4	Emploi	7,22
5	Réseau d'égouts	5,11
6	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,16
7	Pavement (goudronnage) des rues	3,83
8	Habitat social	3,36
9	Transport urbain	1,53
10	Aides aux familles démunies	1,29
11	Sécurité du citoyen	1,28
12	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,79
13	Augmentation des salaires	0,77
14	Ecole, collège et lycée	0,53

Tableau 23 : Principaux besoins prioritaires de la population de l'espace cible du BAJ 1 selon le niveau d'éducation du chef de ménage

23.1. Espace cible du BAJ 1 : Le chef de ménage est sans niveau scolaire

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	25,64
2	Construction et entretien des routes	22,29
3	Disponibilité d'eau potable	21,52
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	6,49
5	Emploi	5,63
6	Ecole, collège et lycée	3,48
7	Réseau d'égouts	2,78
8	Autres besoins d'habitats	2,03
9	Habitat social	1,59
10	Pavement (goudronnage) des rues	1,49
11	Transport rural	0,89
12	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,89

23.2. Espace cible du BAJ 1 : Le chef de ménage de niveau scolaire du fondamental

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	20,55
2	Construction et entretien des routes	19,55
3	Disponibilité d'eau potable	14,91
4	Réseau d'égouts	6,25
5	Emploi	6,04
6	Habitat social	4,90
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,59
8	Pavement (goudronnage) des rues	2,98
9	Ecole, collège et lycée	1,95
10	Augmentation des salaires	1,90
11	Téléphone	1,10
12	Transport rural	0,83

23.3. Espace cible du BAJ 1 : Le chef de ménage est de niveau scolaire du secondaire ou du supérieur

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	13,17
2	Construction et entretien des routes	10,05
3	Emploi	10,03
4	Pavement (goudronnage) des rues	9,23
5	Electricité	8,64
6	Augmentation des salaires	7,74
7	Réseau d'égouts	6,95
8	Disponibilité d'eau potable	4,71
9	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,68
10	Transport rural	3,94
11	Autres besoins d'habitats	3,85
12	Transport urbain	3,08
13	Mosquées	3,08
14	Ecole, collège et lycée	1,58
15	Hôpital des spécialités	1,54

Tableau 24 : Principaux besoins prioritaires de la population de l'espace BAJ 1 selon la profession du chef de ménage

24.1. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est « Corps législatifs, cadres supérieurs ou membres de professions libérales »

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Habitat social	15,22
2	Réseau d'égouts	15,05
3	Construction et entretien des routes	12,30
4	Pavement (goudronnage) des rues	12,04
5	Electricité	9,20
6	Mosquées	9,03
7	Disponibilité d'eau potable	6,11
8	Hôpital des spécialités	3,01
9	Etablissement universitaire	3,01
10	Transport urbain	3,01
11	Complexes sportifs et piscines	3,01
12	Augmentation des salaires	3,01
13	Sécurité du citoyen	3,01

24.2. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est « Cadres moyens et employés de bureau »

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	17,38
2	Habitat social	11,08
3	Electricité	9,16
4	Disponibilité d'eau potable	9,14
5	Emploi	8,28
6	Pavement (goudronnage) des rues	7,55
7	Augmentation des salaires	6,92
8	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,90
9	Réseau d'égouts	4,82
10	Transport rural	4,22
11	Transport urbain	1,37
12	Espace vert	1,37

24.3. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est « Commerçants ou intermédiaires financiers »

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	21,50
2	Disponibilité d'eau potable	16,65
3	Electricité	15,05
4	Réseau d'égouts	8,20
5	Emploi	4,91
6	Pavement (goudronnage) des rues	4,89
7	Ecole, collège et lycée	4,15
8	Habitat social	4,08
9	Hôpital, dispensaire et centre de santé	2,52
10	Transport urbain	2,45
11	Transport rural	1,68

24.4. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est «Exploitants agricoles et assimilés»

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	30,66
2	Disponibilité d'eau potable	24,76
3	Construction et entretien des routes	21,17
4	Hôpital, dispensaire et centre de santé	7,81
5	Ecole, collège et lycée	4,87
6	Emploi	2,94
7	Transport rural	1,26
8	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,09
9	Habitat social	0,67
10	Réseau d'égouts	0,58
11	Pavement (goudronnage) des rues	0,25
12	Aides aux familles démunies	0,25
13	Proximité de l'administration	0,25
14	Téléphone	0,17

24.5. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est «Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat»

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Disponibilité d'eau potable	23,41
2	Electricité	19,56
3	Construction et entretien des routes	12,79
4	Réseau d'égouts	9,57
5	Habitat social	6,14
6	Emploi	5,41
7	Hôpital, dispensaire et centre de santé	3,91
8	Ecole, collège et lycée	3,13
9	Pavement (goudronnage) des rues	2,68
10	Augmentation des salaires	1,14
11	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,78
12	Transport urbain	0,76

24.6. Espace cible du BAJ 1 : La profession du chef de ménage est «Ouvrier agricole ou non agricole »

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Construction et entretien des routes	27,30
2	Electricité	23,18
3	Disponibilité d'eau potable	15,69
4	Emploi	9,04
5	Hôpital, dispensaire et centre de santé	5,13
6	Réseau d'égouts	3,52
7	Ecole, collège et lycée	2,66
8	Habitat social	2,42
9	Augmentation des salaires	1,49
10	Pavement (goudronnage) des rues	1,30
11	Transport rural	0,95
12	Aide aux agriculteurs défavorisés	0,57

